

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ANNEXE A LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	9
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
PROGRAMME	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 12
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	13
PRESENTATION DU PROGRAMME	13
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	16
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	20
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	20
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	22
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	23
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	23
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	25
PROGRAMME RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	31
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	32
PRESENTATION DU PROGRAMME	32
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	35
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	39
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	39
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	41
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	42
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	42
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	43
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	44
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	44
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	44
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	46
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	47
PROGRAMME VIE DE L'ETUDIANT	53
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	54

PERIMETRE DU PROGRAMME	54
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	57
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	60
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	60
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	61
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	62
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	62
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	63
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	64
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	64
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	64
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	65
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	66
 <u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES</u>	 <u>72</u>
 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	 73
PRESENTATION DU PROGRAMME	73
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	74
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	77
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	77
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	78
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	79
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	80
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	80
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	80
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	81
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	81
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	82
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	82

MISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transferts des Technologies.

La mission est également portée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique et Transfert des Technologies

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « **Enseignement supérieur et recherche scientifique** » a pour finalités :

- La promotion de l'enseignement supérieur assuré dans les universités, comprenant les facultés, les grandes écoles et les écoles doctorales ;
- Le développement de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la recherche développement ;
- La prise en charge sociale de l'étudiant avec la mise en place des conditions d'études appropriées (un seuil décent de logement et de restauration, une assurance maladie, des facilités de transport et de documentation, etc.) dans les structures d'enseignement supérieur.

Cette mission regroupe ainsi les programmes suivants :

- Enseignement Supérieur porté par le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur ;
- Recherche Scientifique et Innovation porté par le Directeur Général de la Recherche ;
- Vie de l'Etudiant porté par le Directeur Général des œuvres universitaires ;
- Pilotage et Soutien dont le Secrétaire Général est le responsable de programme.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les Etats généraux de l'Education, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi de mai 2010, organisés pour débattre et trouver des solutions aux maux qui minent le système éducatif gabonais, ont permis de déboucher sur la loi n°21/2011 du 14 février 2011 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Cette loi qui prend en compte toutes les problématiques liées à l'éducation au Gabon révolutionne le système éducatif gabonais en offrant de nouvelles perspectives, notamment celles de faire que l'éducation dispensée aux étudiants, quel que soit le niveau de formation, soit en parfaite adéquation avec les besoins en développement du pays.

Ainsi l'article 95 précise les orientations à mener en matière d'enseignement supérieur :

- Les plus âgés devant être orientés vers des formations courtes et « professionnalisantes » (DUT, BTS, Licence Professionnelle)
- Les moins âgés, vers des formations d'Ingénieurs ou de Master Professionnel.
- Les plus jeunes, vers les classes préparatoires et les grandes écoles ou encore des études de doctorat en recherche fondamentale.

Cette loi précise également, entre autres, les conditions de prise en charge sociale de l'étudiant.

PRINCIPALES REFORMES

La refondation du système éducatif gabonais s'inscrit dans la révision de la vision de l'émergence basée sur les trois piliers (Gabon vert, Gabon industriel et Gabon des services) et dont l'un des principaux socles est le développement du capital humain.

Pour répondre à cette exigence, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ont dû se restructurer. L'on note ainsi, par exemple, que trop générale, l'Université Omar Bongo travaille actuellement sur la mise en place des masters professionnels.

Par ailleurs, la mise en place du système LMD (Licence, Master, Doctorat) change radicalement la vie et le déroulement de la formation de l'étudiant gabonais.

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
Objectif N°1 : Etre parvenu à optimiser le fonctionnement des EES en mode LMD d'ici à 2021	Nombre de mesures correctrices proposés par comité.	Nombre	3				
	Taux d'avancement dans l'élaboration du décret	%	100				
	Pourcentage d'étudiants ayant obtenu la licence	%	80				
Objectif N°2 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022	Taux d'avancement de l'élaboration du nouveau cadre réglementaire pour la recherche scientifique et l'innovation	%	100				
	Taux d'avancement de l'élaboration du plan de gestion des ressources humaines quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche	%	75				

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
12.472	Enseignement supérieur	22 652 582 142	10 479 583 483	- 12 172 998 659	22 652 582 142	10 479 583 483	- 12 172 998 659
12.472.1	Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	21 338 983 410	9 199 089 883	- 12 139 893 527	21 338 983 410	9 199 089 883	- 12 139 893 527
12.472.2	Evaluation, formation et recyclage des enseignants et autres personnels	416 841 246	51 439 924	- 365 401 322	416 841 246	51 439 924	- 365 401 322
12.472.3	Appui à l'enseignement supérieur privé	6 116 626	4 800 000	- 1 316 626	6 116 626	4 800 000	- 1 316 626
12.472.4	Appui à la recherche universitaire	230 827 916	691 403 321	460 575 405	230 827 916	691 403 321	460 575 405
12.472.5	Formation des enseignants du secondaire général et technique	659 812 944	532 850 355	- 126 962 589	659 812 944	532 850 355	- 126 962 589
12.479	Recherche scientifique et innovation	17 411 218 844	839 943 632	- 16 571 275 212	17 411 218 844	839 943 632	- 16 571 275 212
12.479.1	Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	3 549 952 512	542 260 202	- 3 007 692 310	3 549 952 512	542 260 202	- 3 007 692 310
12.479.2	Technologie et industrie	16 467 273	13 173 818	- 3 293 455	16 467 273	13 173 818	- 3 293 455
12.479.3	Sciences humaines et sociales	22 867 386	18 293 909	- 4 573 477	22 867 386	18 293 909	- 4 573 477
12.479.4	Sciences fondamentales	13 642 163 644	190 200 000	- 13 451 963 644	13 642 163 644	190 200 000	- 13 451 963 644
12.479.5	Ecologie et biodiversité	23 334 091	18 667 273	- 4 666 818	23 334 091	18 667 273	- 4 666 818
12.479.6	Agronomie et forêt	22 867 386	18 293 909	- 4 573 477	22 867 386	18 293 909	- 4 573 477
12.479.7	Innovation	133 566 552	39 054 521	- 94 512 031	133 566 552	39 054 521	- 94 512 031
12.486	Vie de l'étudiant	54 102 590 547	55 250 579 410	1 147 988 863	54 102 590 547	55 250 579 410	1 147 988 863
12.486.1	Vie associative, culturelle et sportive	337 386 000	138 600 000	- 198 786 000	337 386 000	138 600 000	- 198 786 000
12.486.2	Prise en charge de l'étudiant	53 765 204 547	55 111 979 410	1 346 774 863	53 765 204 547	55 111 979 410	1 346 774 863
12.493	Pilotage et Soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	8 226 803 741	248 136 893	- 7 978 666 848	8 226 803 741	248 136 893	- 7 978 666 848
12.493.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	280 000 000	37 186 600	- 242 813 400	280 000 000	37 186 600	- 242 813 400
12.493.2	Coordination administrative	7 946 803 741	210 950 293	- 7 735 853 448	7 946 803 741	210 950 293	- 7 735 853 448
Total pour la mission		102 393 195 274	66 818 243 418	- 35 574 951 856	102 393 195 274	66 818 243 418	- 35 574 951 856

Explication des principaux écarts :

Ce tableau présente l'exécution des grandes masses de crédits ouverts et consommés par programme et par action de la mission Enseignement Supérieure et Recherche Scientifique.

La mission a reçu un montant global de **102 393 195 274 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement dans la loi de finances rectificative 2020 pour une exécution de **66 818 243 418 FCFA**, soit un taux d'exécution de **65,25%** net.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
12.472: Enseignement supérieur	22 652 582 142	10 479 583 483	-12 172 998 659	22 652 582 142	10 479 583 483	- 12 172 998 659
Titre 2. Dépenses de personnel	12 101 935 951	4 412 876 132	- 7 689 059 819	12 101 935 951	4 412 876 132	- 7 689 059 819
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 230 000 000	2 795 878 084	- 434 121 916	3 230 000 000	2 795 878 084	- 434 121 916
Titre 4. Dépenses de transfert	958 500 133	915 966 127	- 42 534 006	958 500 133	915 966 127	- 42 534 006
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 362 146 058	2 354 863 140	- 4 007 282 918	6 362 146 058	2 354 863 140	- 4 007 282 918
12.479: Recherche scientifique et innovation	17 411 218 844	839 943 632	-16 571 275 212	17 411 218 844	839 943 632	- 16 571 275 212
Titre 2. Dépenses de personnel	13 687 773 900	186 063 477	-13 501 710 423	13 687 773 900	186 063 477	- 13 501 710 423
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	131 750 703	- 68 249 297	200 000 000	131 750 703	- 68 249 297
Titre 4. Dépenses de transfert	677 644 944	522 129 452	- 155 515 492	677 644 944	522 129 452	- 155 515 492
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 845 800 000	-	- 2 845 800 000	2 845 800 000	-	- 2 845 800 000
12.486: Vie de l'étudiant	54 102 590 547	55 250 579 410	1 147 988 863	54 102 590 547	55 250 579 410	1 147 988 863
Titre 2. Dépenses de personnel	1 940 642 223	140 413 895	- 1 800 228 328	1 940 642 223	140 413 895	- 1 800 228 328
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 690 034 000	2 354 058 737	- 1 335 975 263	3 690 034 000	2 354 058 737	- 1 335 975 263
Titre 4. Dépenses de transfert	48 434 528 324	52 756 106 778	4 321 578 454	48 434 528 324	52 756 106 778	4 321 578 454
Titre 5. Dépenses d'investissement	37 386 000	-	- 37 386 000	37 386 000	-	- 37 386 000
12.493: Pilotage et Soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	8 226 803 741	248 136 893	- 7 978 666 848	8 226 803 741	248 136 893	- 7 978 666 848
Titre 2. Dépenses de personnel	7 425 323 228	-	- 7 425 323 228	7 425 323 228	-	- 7 425 323 228
Titre 3. Dépenses de biens et services	420 000 000	248 136 893	- 171 863 107	420 000 000	248 136 893	- 171 863 107
Titre 4. Dépenses de transfert	181 480 513	-	- 181 480 513	181 480 513	-	- 181 480 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	-	- 200 000 000	200 000 000	-	- 200 000 000
Total pour la mission	102 393 195 274	66 818 243 418	-35 574 951 856	102 393 195 274	66 818 243 418	- 35 574 951 856
Titre 2. Dépenses de personnel	35 155 675 302	4 739 353 504	-30 416 321 798	35 155 675 302	4 739 353 504	- 30 416 321 798
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 540 034 000	5 529 824 417	- 2 010 209 583	7 540 034 000	5 529 824 417	- 2 010 209 583
Titre 4. Dépenses de transfert	50 252 153 914	54 194 202 357	3 942 048 443	50 252 153 914	54 194 202 357	3 942 048 443
Titre 5. Dépenses d'investissement	9 445 332 058	2 354 863 140	- 7 090 468 918	9 445 332 058	2 354 863 140	- 7 090 468 918

Explication des principaux écarts :

La mission a reçu un montant global de **102 393 195 274 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement dans la loi de finances rectificative 2020 pour une exécution de **66 818 243 418 FCFA**, soit un taux d'exécution de **65,25% net**.

En dépenses de personnel (titre 2), la mission a reçu une dotation de **35 155 675 302** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **4 739 353 504 FCFA** au titre des vacations soit un écart de **- 30 416 321 798 FCFA**.

Pour les dépenses de biens et services (titre3), la mission a enregistré une dotation de **7 540 034 000 FCFA** en

autorisation d'engagement et crédit de paiement exécuté à **5 529 824 417**, soit un écart de - **2 010 209 583 FCFA** pour un taux d'exécution de **73,34%**.

En dépenses de transferts (titre 4), la mission a reçu une dotation de **50 252 153 914 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **54 194 202 357 FCFA**, soit un écart en hausse de **3 942 048 443 FCFA** pour un taux d'exécution de **107,84%**.

En matière des dépenses d'investissement (titre 5), la mission a enregistré une dotation de **9 445 332 058 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement exécuté à **2 354 863 140 FCFA**, soit un écart de - **7 090 468 918 FCFA** pour un taux d'exécution de **24,93%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 3	122 500 001		
Titre 5	250 000 000		
Total des mouvements de CP	372 500 001		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 3	122 500 001			
Titre 5	250 000 000			
Total des mouvements de CP	372 500 001			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les transferts enregistrés à la mission 12 proviennent respectivement du programme :

- 30.948: Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations pour abonder celui du 12.472: Enseignement supérieur au profit des dépenses des biens et services ;
- 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles vers le programme 12.486: Vie de l'étudiant au titre des dépenses d'investissements.

PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La politique publique financée par l'État sur le programme « **Enseignement Supérieur** » est pour l'essentiel mise en œuvre par les opérateurs qui bénéficient, au titre de leur budget, des subventions pour charges de service public.

En effet, l'enseignement supérieur est assuré dans les universités comprenant des facultés, des grandes écoles et des écoles doctorales ainsi que des organismes postdoctoraux chargés des formations et des synergies avec d'autres organismes partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les facultés assurent, à titre principal, des enseignements professionnels diplômant et qualifiants, conformément au système LMD. Ils comprennent des départements, des laboratoires ou unités de recherche universitaires et des centres de documentation.

Les grandes écoles assurent, à titre principal, des enseignements à vocation professionnelle, qualifiants et diplômant, conformément au système LMD et, à titre accessoire, des enseignements à vocation de recherche, destinés à former pour chacune d'elles, des enseignants-chercheurs spécialisés en recherche appliquée.

Chaque grande école est composée, comme les universités, de départements, des laboratoires, ateliers ou unités de recherche et d'un centre de documentation.

Le Gabon compte trois universités (Université Omar Bongo, Université des Sciences et Techniques de Masuku et Université des Sciences de la Santé), quatre grandes écoles et quatre instituts (Ecole normale Supérieure, Institut National des Sciences de Gestion, Institut Supérieur de Technologie, Mathématiques Supérieures, Ecole Nationale des Eaux et Forêts qui est en cotutelle avec le ministère des Eaux et Forêts, Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation, Institut National des Sciences d'Agronomie et de Biologie) .

Ce programme, par la formation à la recherche ainsi que par la recherche menée dans les laboratoires universitaires est en imbrication étroite avec les organismes de recherche relevant du programme « Recherches scientifiques et innovation ». Ce partenariat devrait déboucher, à terme, sur la mutualisation des plateaux techniques.

De même, ce partenariat doit s'étendre à l'agence nationale des bourses chargée de la gestion des bourses des étudiants.

Par ailleurs, dans chaque université, les œuvres universitaires sont gérées par les directions des œuvres universitaires et sociales qui dépendent du programme « vie de l'étudiant ».

L'outil principal de pilotage des opérateurs est le contrat d'objectifs et de performance passé avec le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, Responsable du programme. Ce contrat précise les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettront d'en suivre la réalisation.

Le programme « Enseignement Supérieur » se décline en plusieurs actions relatives à la formation et à la recherche universitaire :

- Acquisition des connaissances et des compétences ;
- Evaluations, formations et recyclages des enseignants et autres personnels ;
- Appui à l'enseignement privé ;
- Appui à la recherche universitaire ;
- Formation des enseignants du secondaire général et technique.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des évolutions sont enregistrées depuis quelques années, dont l'organisation des états généraux de l'éducation et de la recherche en 2010 qui ont permis de :

- Redessiner les voies à suivre pour générer un système éducatif et de recherche d'excellence ;
- L'arrimage des 3/4 d'établissements supérieurs au système LMD.

Le lancement des constructions de nouvelles écoles supérieures et techniques.

ACTION N° 1 : Acquisition des connaissances, des compétences techniques et certifications

Cette action comprend l'ensemble des offres de formation proposées par les structures publiques d'enseignement supérieur dans les facultés, les départements et les laboratoires de recherche universitaire.

ACTION N° 2 : Evaluations, formations et recyclages des enseignants et autres personnels

Cette action recouvre l'ensemble des mesures que le ministère de l'enseignement supérieur met en œuvre pour évaluer la qualité des enseignements dispensés, les pratiques d'enseignement et les besoins de formation des enseignants-chercheurs et des autres personnels en vue d'un renforcement des capacités.

Action 3 : Appui à l'enseignement supérieur privé

Cette action recouvre l'ensemble des activités que le ministère de l'enseignement supérieur met en œuvre pour soutenir les établissements supérieurs privés ayant signé une convention avec l'Etat.

Ce soutien est essentiellement financier afin de promouvoir une formation de qualité, conforme aux missions du service public.

A terme, le ministère envisage de faire progressivement entrer ces établissements dans un processus contractuel avec l'État, ce qui va permettre d'apprécier et de valoriser leurs performances en matière de formation et de recherche, et de stimuler les partenariats avec les universités publiques.

Cette action est essentiellement mise en œuvre par la direction des universités, grandes écoles et instituts.

Action 4 : Appui à la recherche universitaire

Cette action concerne l'ensemble des activités de recherche effectuées par les laboratoires des universités et grandes écoles dans les domaines des sciences humaines, chimie, physique, mathématiques, etc.

Cette action est conduite par la direction des universités, grandes écoles et instituts par le biais du service des centres de recherche.

Action 5 : Formation des enseignants du secondaire général et technique

Cette action recouvre l'ensemble des mesures que le ministère de l'enseignement supérieur met en œuvre pour assurer la formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement secondaire général et technique.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

A l'origine, le dispositif d'enseignement supérieur mis en place au Gabon, comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique, a été conçu pour former les cadres destinés à diriger le pays nouvellement indépendant.

Les besoins en formation étant bien supérieurs à la demande et les perspectives de croissance économique étant alors optimistes, la question d'une régulation des flux et la nécessité d'une vision prospective à moyen et à long terme pour anticiper les évolutions, ne se posait pas.

Les établissements ainsi créés, n'étaient guidés que par le souci de répondre au mieux à la formation des ressources humaines nécessaires au développement national.

Dans ce contexte, aucune pratique de pilotage centralisé pouvant permettre la conception de politiques globales de développement du secteur ne s'est avérée nécessaire durant bien des années.

Si ce dispositif a joué pleinement son rôle entre les années 1960 et 1980, en pourvoyant notamment aux besoins de l'administration, une rupture s'est produite au début des années 1990, sous la conjonction d'un certain nombre de facteurs :

- Des facteurs économiques liés notamment à l'insuffisance des budgets alloués à l'enseignement supérieur et à la condition enseignante, problème récurrent qui mine la fonction en général et l'enseignement supérieur en particulier puisqu'elle touche aux conditions de vie des enseignants ;
- Des facteurs institutionnels, notamment les faiblesses dans l'orientation académique des élèves et la faible couverture de l'offre de formation et son profond déséquilibre sur le territoire national.

Ces différents facteurs justifient pleinement les difficultés rencontrées dans ce secteur, notamment :

L'insuffisance des infrastructures

L'insuffisance des infrastructures qui se traduit en particulier par des capacités d'accueil très limitées, le faible équipement des bibliothèques, l'absence de connexion internet et la non-informatisation des bibliothèques.

Les faiblesses dans les conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement peu satisfaisantes se caractérisent par l'insuffisance numérique des enseignants par rapport au nombre sans cesse croissant d'étudiants et la faible insertion des institutions d'enseignement supérieur aux réseaux mondiaux de recherche. L'insuffisance du nombre d'enseignants porte également sur les fortes disparités entre les enseignants de rang magistral et les assistants, disparités qui rendent problématiques l'encadrement des mémoires et l'avenir des troisièmes cycles.

Les faibles rendements ou l'inefficacité de l'enseignement supérieur

La pertinence de l'enseignement supérieur, tant du point de vue du contenu des programmes que de leur finalité constitue une préoccupation majeure car l'inadaptation des formations au marché du travail n'est pas le seul fait de la faiblesse du système productif à créer des emplois, mais il l'est aussi du fait de la déconnexion de ces formations aux réalités socioéconomiques du pays.

Cependant, fait notable à souligner, le financement des études au Gabon reste encore un atout majeur pour le pays. En effet, alors que de nombreux pays se sont désengagés, le Gabon reste l'un des rares pays où les bourses et aides sociales continuent d'être accordées aux étudiants

ENJEUX

Afin d'arrimer l'enseignement supérieur aux normes internationales et de répondre aux exigences de la compétition mondiale, les autorités se sont engagées à développer et diversifier une offre de formation supérieure de qualité en contexte LMD et les capacités institutionnelles, améliorer la gouvernance et les conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels du secteur éducatif.

De nombreux résultats sont recherchés de ces différents objectifs, notamment :

- Augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Assurer un enseignement supérieur compétitif et de qualité ;
- Professionnaliser l'enseignement supérieur ;
- Ouvrir l'enseignement supérieur gabonais aux opérateurs privés et autres partenaires au développement.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Être parvenu à optimiser le fonctionnement des EES en mode LMD d'ici à 2023

- **Résultat attendu 1 : 50%** des programmes de formation du cycle licence respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES (filières, modules, unités d'enseignement et crédits) ;
- **Résultat attendu 2 : 50%** des programmes de formation du cycle master respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES (filières, modules, unités d'enseignement et crédits) ;
- **Résultat attendu 3 : 50 %** des programmes de formation du cycle doctorat respectant les normes édictées par le CAMES (filières, modules, unités d'enseignement et crédits).

OBJECTIF N°2 : Améliorer la réussite des étudiants dans tous les EES d'ici à 2023.

- **Résultat annuel attendu 1 :** Réduire de **20 %** le taux de remplissage des salles de classes ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** **40%** de la mise en œuvre de la stratégie d'orientation des étudiants ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** **12%** d'étudiants ayant obtenu la licence en 3 ans ;
- **Résultat annuel attendu 4 :** **15%** d'étudiants ayant obtenu la licence en 4 ans ;
- **Résultat annuel attendu 5 :** **45%** d'étudiants ayant obtenu le Master en 2 ans ;
- **Résultat annuel attendu 6 :** **60%** d'étudiants ayant obtenu le Master en 3 ans ;
- **Résultat annuel attendu 7 :** **15%** d'étudiants ayant obtenu le Doctorat en 3 ans ;
- **Résultat annuel attendu 8 :** **40%** d'étudiants ayant obtenu le Doctorat en 4 ans.

OBJECTIF 3 : Adapter l'offre de formation aux besoins de qualifications du marché du travail d'ici 2023

- **Résultat 1 :** **2** nouvelles offres de formations professionnelles créées par établissement ;
- **Résultat 2 :** **50%** des professionnels dans le corps enseignant dans les filières professionnelles ;
- **Résultat 3 :** **10%** des filières professionnelles ayant des conventions de stages signées avec des entreprises.

OBJECTIF N°4 : Promouvoir la démarche d'assurance qualité dans toutes les structures d'enseignement Supérieur d'ici 2023

- **Résultat annuel attendu 1** : Mise en place de l'agence nationale d'assurance qualité ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 25 établissements d'enseignement supérieur ont fait l'objet d'une mission d'évaluation qualité ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 10 % établissements d'enseignement supérieur publics ont reçu une certification qualité
- **Résultat annuel attendu 4** : 10% établissements d'enseignement supérieur privés ont reçu une certification qualité

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Être parvenu à optimiser le fonctionnement des EES en mode LMD d'ici à 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat attendu 1 : 50% des programmes de formation du cycle licence respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES (filières, modules, unités d'enseignement et crédits) ;
- Résultat attendu 2 : 50% des programmes de formation du cycle master respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES (filières, modules, unités d'enseignement et crédits);
- Résultat attendu 3 : 50 % des programmes de formation du cycle doctorat respectant les normes édictées par le CAMES (filières, modules, unités d'enseignement et crédits).

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : les programmes de formation du cycle licence respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES ont été réalisés à 50%
- Résultat annuel 2 : les programmes de formation du cycle master respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES ont été réalisés à 50%
- Résultat annuel 3 : les programmes de formation du cycle doctorat respectant les normes édictées par le CAMES ont été réalisés à 50%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage des programmes de formation du cycle licence respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES	%	ND	ND	50	50	0	75	100
Pourcentage des programmes de formation du cycle master respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES	%	ND	ND	50	50	0	75	100
Pourcentage des programmes de formation du cycle Doctorat respectant les normes pédagogiques édictées par le CAMES	%	ND	ND	50	50	0	75	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les programmes de formation des différents cycles du supérieur respectent déjà les normes édictées par le CAMES, dont les curricula, les grades des enseignants et les horaires de cours ; d'où l'atteinte de l'ensemble des cibles de cet objectif stratégique.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Réduire de 20 % le taux de remplissage des salles de classes ;
- Résultat annuel attendu 2 : 40% de la mise en œuvre de la stratégie d'orientation des étudiants ;
- Résultat annuel attendu 3 : 12% d'étudiants ayant obtenu la licence en 3 ans ;
- Résultat annuel attendu 4 : 15% d'étudiants ayant obtenu la licence en 4 ans ;
- Résultat annuel attendu 5 : 45% d'étudiants ayant obtenu le Master en 2 ans ;
- Résultat annuel attendu 6 : 60% d'étudiants ayant obtenu le Master en 3 ans ;
- Résultat annuel attendu 7 : 15% d'étudiants ayant obtenu le Doctorat en 3 ans ;
- Résultat annuel attendu 8 : 40% d'étudiants ayant obtenu le Doctorat en 4 ans.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : le taux de remplissage des salles de classes a été réduit de 15 % ;
- Résultat annuel 2 : la mise en œuvre de la stratégie d'orientation a permis d'orienter 35% des étudiants ;
- Résultat annuel 3 : 12% des étudiants inscrits au cycle licence ont obtenus leur licence en trois ans ;
- Résultat annuel 4 : 5% des étudiants inscrits au cycle licence ont obtenus leur licence en 4 ans ;
- Résultat annuel 5 : 30% des étudiants inscrits au cycle master ont obtenus leur master en trois ans
- Résultat annuel 6 : 30% des étudiants inscrits au cycle licence obtiennent leur licence en 4 ans ;
- Résultat annuel 7 : le pourcentage des doctorants qui obtiennent leur diplôme en trois ans est estimé à 10% ;
- Résultat annuel 8 : le taux d'étudiant ayant obtenus leur doctorat en 4 ans est de 20 %

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé Prévision)	2022 - Cible PAP	Cible l'échéance pluriannuelle à
Pourcentage de réduction du remplissage des salles de classes ;	%	ND	ND	20	15	5	50	100
Taux d'avancement dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'orientation des étudiants ;	%	ND	ND	40	35	5	50	100
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu la licence en 3 ans ;	%	ND	ND	12	12	0	40	100
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu la Licence en 4 ans ;	%	ND	ND	15	5	10	0	0
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Master en 2 ans ;	%	ND	ND	45	30	15	75	100
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Master en 3 ans	%	ND	ND	60	30	30	10	0
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Doctorat en 3 ans	%	ND	ND	15	10	5	40	100
Pourcentage d'étudiants ayant obtenu le Doctorat en 4 ans	%	ND	ND	40	20	20	10	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : le taux de remplissage des salles de classe a pu être réduit de 15% suite au mécanisme d'orientations de plusieurs étudiants dans les établissements privés ;

Résultat annuel 2 : le mécanisme de la nouvelle stratégie d'orientation des étudiants progressé de 35 suite à la mise en place des espaces d'orientation en ligne ;

Résultat annuel 3 : la majorité des étudiants inscrits au cycle licence obtiennent leur diplôme au terme de la troisième année parce qu'ils bénéficient non seulement d'une orientation rationnelle mais aussi d'une actualisation

des offres de formation ;

Résultat annuel 4 : 15% d'étudiants obtiennent leur diplôme avec une année de retard à cause de leurs difficultés sociales.

Résultat annuel 5 : la majorité des étudiants inscrits au cycle master obtiennent leur diplôme au terme de la deuxième année parce qu'ils bénéficient non seulement d'une orientation rationnelle mais aussi d'une actualisation des offres de formation ;

Résultat annuel 6 : 30% d'étudiants obtiennent leur diplôme avec une année de retard à cause de leurs difficultés sociales ;

Résultat annuel 7 : la majorité des étudiants inscrits au cycle doctorat obtiennent leur diplôme au terme de la troisième année parce qu'ils bénéficient non seulement d'une orientation rationnelle mais aussi d'une actualisation des offres de formation ;

Résultat annuel 8 : certains étudiants obtiennent leur diplôme avec une année de retard à cause de leurs difficultés d'adaptation aux nouveaux systèmes d'enseignement ;

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Adapter l'offre de formation aux besoins de qualifications du marché du travail d'ici 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : **2** nouvelles offres de formations professionnelles créées par établissement ;
- Résultat annuel attendu 2 : **50%** des professionnels dans le corps enseignant dans les filières professionnelles ;
- Résultat annuel attendu 3 : **10%** des filières professionnelles ayant des conventions de stages signées avec des entreprises.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : plus de **2** nouvelles offres de formations professionnelles ont été créées par établissement ;
- Résultat annuel 2 : Environ **30%** des professionnels interviennent dans le corps enseignant des filières professionnelles ;
- Résultat annuel 3 : près de **2%** filières professionnelles ont des conventions de stages signées avec des entreprises.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé Prévision)	2022 - Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de nouvelles offres de formations professionnelles créées par établissement	Nombre	ND	ND	2	2	0	5	10
Pourcentage des professionnels dans le corps enseignants dans les filières professionnelles	%	ND	ND	50	30	20	60	75
Nombre moyen des conventions de stages signées avec des entreprises dans chaque filière professionnelle	Nombre	ND	ND	10	2	8	12	20

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 2 : la politique de professionnalisation des enseignements a permis non seulement de créer de nouvelles filières professionnelles, mais aussi d'intégrer d'avantage des professionnels dans le corps enseignant.

Résultat annuel 3 : la signature des conventions était subordonnée à l'ouverture de nouvelles filières, n'ayant créé que deux filières de formation, le nombre de convention signer reste donc adossé au nombre de filière.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Promouvoir la démarche d'assurance qualité dans toutes les structures d'enseignement Supérieur d'ici 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Mise en place de l'agence nationale d'assurance qualité ;
- Résultat annuel attendu 2 : 25 établissements d'enseignement supérieur ont fait l'objet d'une mission d'évaluation qualité ;
- Résultat annuel attendu 3 : 10 % établissements d'enseignement supérieur publics ont reçu une certification qualité
- Résultat annuel attendu 4 : 10% établissements d'enseignement supérieur privés ont reçu une certification qualité

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : l'agence nationale d'assurance qualité n'a pas été mis en place ;
- Résultat annuel 2 : la réalisation de ce résultat était conditionnée par la création de l'agence ;
- Résultat annuel 3 : la réalisation de ce résultat était conditionnée par la création de l'agence ;
- Résultat annuel 4 : la réalisation de ce résultat était conditionnée par la création de l'agence.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé Prévision)	2022 - Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place de l'Agence nationale de l'assurance qualité	%	ND	ND	20	0	20	20	50
Nombre d'établissements évalués	Nombre	58	30	50	0	50	20	50
Pourcentage d'établissements publics certifiés	%	ND	ND	10	0	10	25	40
Pourcentage d'établissements privés certifiés	%	ND	ND	10	0	10	25	30
Taux d'avancement dans la mise en place de l'Agence nationale de l'assurance qualité	%	ND	ND	20	0	20	10	30

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'agence nationale d'assurance qualité n'ayant pas été mis en place, par conséquent la réalisation des autres résultats ne pouvait se faire.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
12.472.1: Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	21 338 983 410	9 199 089 883	- 12 139 893 527	21 338 983 410	9 199 089 883	- 12 139 893 527
2:dépenses de personnel	12 101 935 951	4 412 876 132	- 7 689 059 819	12 101 935 951	4 412 876 132	- 7 689 059 819
3:dépenses de biens et services	2 518 401 357	2 227 125 498	- 291 275 859	2 518 401 357	2 227 125 498	- 291 275 859
4: dépenses de transfert	356 500 044	204 225 113	- 152 274 931	356 500 044	204 225 113	- 152 274 931
5: dépenses d'investissement	6 362 146 058	2 354 863 140	- 4 007 282 918	6 362 146 058	2 354 863 140	- 4 007 282 918
12.472.2: Évaluation, formation et recyclage des enseignants et autres personnels	416 841 246	51 439 924	- 365 401 322	416 841 246	51 439 924	- 365 401 322
3:dépenses de biens et services	64 841 189	51 439 924	- 13 401 265	64 841 189	51 439 924	- 13 401 265
4:dépenses de transfert	352 000 057	-	- 352 000 057	352 000 057	-	- 352 000 057
12.472.3: Appui à l'enseignement supérieur privé	6 116 626	4 800 000	- 1 316 626	6 116 626	4 800 000	- 1 316 626
3:3:dépenses de biens et services	6 116 626	4 800 000	- 1 316 626	6 116 626	4 800 000	- 1 316 626
12.472.4: Appui à la recherche universitaire	230 827 916	691 403 321	460 575 405	230 827 916	691 403 321	460 575 405
3:dépenses de biens et services	80 827 884	64 662 307	- 16 165 577	80 827 884	64 662 307	- 16 165 577
4: dépenses de transfert	150 000 032	626 741 014	476 740 982	150 000 032	626 741 014	476 740 982
12.472.5: Formation des enseignants du secondaire général et technique	659 812 944	532 850 355	- 126 962 589	659 812 944	532 850 355	- 126 962 589
3: dépenses de biens et services	559 812 944	447 850 355	- 111 962 589	559 812 944	447 850 355	- 111 962 589
4: dépenses de transfert	100 000 000	85 000 000	- 15 000 000	100 000 000	85 000 000	- 15 000 000
Total pour le programme	22 652 582 142	10 479 583 483	- 12 172 998 659	22 652 582 142	10 479 583 483	- 12 172 998 659
Titre 2. Dépenses de personnel	12 101 935 951	4 412 876 132	- 7 689 059 819	12 101 935 951	4 412 876 132	- 7 689 059 819
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 230 000 000	2 795 878 084	- 434 121 916	3 230 000 000	2 795 878 084	- 434 121 916
Titre 4. Dépenses de transfert	958 500 133	915 966 127	- 42 534 006	958 500 133	915 966 127	- 42 534 006
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 362 146 058	2 354 863 140	- 4 007 282 918	6 362 146 058	2 354 863 140	- 4 007 282 918

Explication des principaux écarts :

Pour le programme enseignement supérieur, la LFR 2021 a consacré une dotation de **22 652 582 142 FCFA**. Après déduction de la réserve obligatoire, le montant de **10 479 583 483 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **46,26%** base ordonnancement visé.

L'écart constaté entre les autorisations d'engagement et des crédits de paiement résulte d'une part, de l'exécution partiel de crédits consacré aux dépenses de personnel, des biens et services, des transferts ainsi que des investissements. D'autre part, de la non-exécution du montant de la réserve de précaution.

En dépenses de personnel (titre 2), le programme a reçu une dotation de **12 101 935 951 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **4 412 876 132 FCFA**, soit un écart de **-7 689 059 819 FCFA** pour un taux d'exécution de **36,46%** base ordonnancement visé.

Pour les dépenses de biens et services (titre3), le programme a enregistré une dotation de **3 230 000 000 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement exécuté à **2 795 878 084 FCFA**, soit un écart de **- 434 121 916 FCFA** pour un taux d'exécution de **86,56%** base ordonnancement visé.

En dépenses de transferts (titre 4), le programme a reçu une dotation de **958 500 133 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **915 966 127 FCFA**, soit un écart de **- 42 534 006 FCFA** pour un taux d'exécution de **95,56%** base ordonnancement visé.

En matière des dépenses d'investissement (titre 5), le programme a enregistré une dotation de **6 362 146 058 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement exécuté à **2 354 863 140 FCFA**, soit un écart de **- 4 007 282 918 FCFA** pour un taux d'exécution de **37,01%** base ordonnancement visé.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 3	Total
12.472.1: Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	122 500 001	122 500 001
Total des mouvements	122 500 001	122 500 001

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Le programme n'a pas bénéficié de virement pour l'exercice

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
30.948: Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	12.472: Enseignement supérieur	Titre 3	122 500 001	122 500 001
Total des Transferts			122 500 001	122 500 001
dont Titre 3			122 500 001	122 500 001

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme a bénéficié d'un transfert de **122 500 001 FCFA** au profit d'une mise à disposition pour l'université de Sciences de la Santé.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	12 166 777 140	12 166 777 140	4 412 876 132	4 412 876 132	-7 753 901 008	-7 753 901 008
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	12 166 777 140	12 166 777 140	4 412 876 132	4 412 876 132	-7 753 901 008	-7 753 901 008

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Sur la dotation de **12 166 777 140 FCFA**, les **4 412 876 132 FCFA** représentent les vacations des établissements supérieur.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	2 518 401 357	2 518 401 357	2 227 125 498	2 227 125 499	-291 275 859	-291 275 858
Action 2 Évaluation, formation et recyclage des enseignants et autres personnels	64 841 189	64 841 190	51 439 924	51 439 924	-13 401 265	-13 401 266
ACTION 3 Appui à l'enseignement supérieur privé	6 116 626	6 116 626	4 800 000	4 800 000	-1 316 626	-1 316 626
ACTION 4 Appui à la recherche universitaire	80 827 884	80 827 884	64 662 307	64 662 307	-16 165 577	-16 165 577
ACTION 5 Formation des enseignants du secondaire général et technique	559 812 944	559 812 944	447 850 355	447 850 355	-111 962 589	-111 962 589
Total des crédits de titre 3	3 230 000 000	3 230 000 001	2 795 878 084	2 795 878 085	-434 121 916	-434 121 916

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Acquisition des connaissances et des compétences techniques et certifications	356 500 044	356 500 044	204 225 113	204 225 113	-152 274 931	-152 274 931
ACTION 2 Evaluation, formation et recyclage des enseignants et autres personnels	352 000 057	352 000 057	0	0	-352 000 057	-352 000 057
ACTION 4: Appui à la recherche universitaire	150 000 032	150 000 032	626 741 014	626 741 014	476 740 982	476 740 982
ACTION 5: Formation des enseignants du secondaire général et technique	100 000 000	100 000 000	85 000 000	85 000 000	-15 000 000	-15 000 000
Total des crédits de titre 4	958 500 133	958 500 133	915 966 127	915 966 127	-42 534 006	-42 534 006

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 Acquisition des	6 362 146 058	6 362 146 058	2 354 863 140	2 354 863 140	-4 007 282 918	-4 007 282 918
Total des crédits de titre 5	6 362 146 058	6 362 146 058	2 354 863 140	2 354 863 140	-4 007 282 918	-4 007 282 918

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : UNIVERSITÉ OMAR BONGO (UOB)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Université Omar BONGO (UOB) :

L'Université Omar BONGO est régie par les deux textes suivants :

- L'ordonnance 30/71/PR du 19 avril 1971 créant et organisant l'Université Nationale ;
- Le décret N° 01185/PR du 7 décembre 1972 fixant les statuts de l'Université nationale et des Etablissements d'Enseignement Supérieur qui lui sont rattachés.

Statut de l'Université Omar BONGO :

L'UOB est un établissement public à caractère scientifique et culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Missions de l'Université Omar BONGO :

L'Université Omar BONGO a pour missions fondamentales l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes. Elle doit s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité. Elle doit fournir aux secteurs publics et privés des cadres dans tous les domaines et participer au développement économique et social.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	703 500 000	703 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	345 260 626	345 260 626
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	12 687 500	12 687 500
Total de la contribution financière de l'Etat	1 339 948 126	1 339 948 126

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

OPERATEUR : UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE MASUKU (USTM)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) :

L'USTM a pour texte de référence la loi N°007/85 du 29 janvier 1986 portant création et organisation de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku.

Statut de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku :

L'Université des Sciences et Techniques de Masuku est une institution à caractère scientifique, technique et culturel, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku :

L'Université des Sciences et Techniques de Masuku a pour missions fondamentales l'élaboration, et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes. Elle doit s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité. L'Université des Sciences et Techniques de Masuku doit fournir aux secteurs public et privé des cadres dans tous les domaines et participer au développement économique et social.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	703 500 000	703 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	441 712 598	441 712 598
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	31 250 000	31 250 000
Total de la contribution financière de l'Etat	1 176 462 598	1 176 462 598

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

OPERATEUR UNIVERSITE DES SCIENCES DE LA SANTE

Présentation de l'opérateur

Textes de référence :

- Ordonnance N° 4/2002/PR du 26 février 2002 portant création de l'Université des Sciences de la Santé.
- **Statuts de l'Université des Sciences de la Santé :**

Missions de l'Université des Sciences de la Santé :

Missions de service public :

- Former des médecins, des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens et d'autres catégories de personnel de santé ;
- Dispenser des soins médico-sanitaires à la collectivité ;
- Effectuer des recherches sur les problèmes de santé, notamment ceux des pays tropicaux ;
- Dispenser un enseignement postuniversitaire spécialisé.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	524 360 000	524 360 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	497 501 745	497 501 745
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	34 000 000	34 000 000
Total de la contribution financière de l'Etat	1 055 861 745	1 055 861 745

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

OPERATEUR : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE (ENS)

Présentation de l'opérateur

- Loi n°11/93 du 26 avril 1993 portant réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure.
- Ordonnance N°59/71 du 4 Octobre 1971 portant créant l'Ecole Normale Supérieure

Statuts de l'Ecole Normale Supérieure

Etablissement d'enseignement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de l'Ecole Normale Supérieure :

Missions de service public : l'Ecole Normale Supérieure a pour mission d'assurer la formation professionnelle et le perfectionnement des candidats aux emplois suivants :

- Professeurs du Second Degré Général ;
- Professeurs d'Enseignement Normal
- Encadreurs Pédagogiques du Premier et du Second Degré Général ;
- Conseillers d'Orientation Scolaire.

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	242 750 000	242 750 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	164 660 000	164 660 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	235 437 500	235 437 500
Total de la contribution financière de l'Etat	642 847 500	642 847 500

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

OPERATEUR : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (ENSET)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) :

L'ENSET est régie par l'ordonnance 81/72 du 30 décembre 1972 portant création et organisation de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique.

Statuts de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique :

L'ENSET est établissement public d'enseignement supérieur doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Missions de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique :

Les missions de service public dévolues à l'ENSET sont :

- Assurer la formation des professeurs techniques des lycées techniques et des professeurs techniques des collèges d'enseignement technique ;
- Contribuer à la formation permanente et au perfectionnement pédagogique des professeurs techniques ;
- Organiser des travaux de recherches pédagogiques relatives aux enseignements technologiques ;
- Se tenir en étroite liaison avec les entreprises, établissements et organismes intéressés par son objet contribue à l'éducation permanente.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	126 447 500	126 447 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	68 182 353	68 182 353
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	12 425 000	12 425 000
Total de la contribution financière de l'Etat	207 054 853	207 054 853

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Présentation de l'opérateur**Rappel du statut et des missions de l'Institut National des Sciences de Gestion**

Deux textes régissent le fonctionnement de l'INSG :

- L'ordonnance N° 0006/88/PR du 31 mars 1988 abrogeant et remplaçant l'ordonnance 051/73/PR portant création de l'INSG ;
- L'ordonnance N° 0003/91/PR du 31 septembre 1991 portant autorisation de gestion financière aux Universités.

Statut de l'Institut National des Sciences de Gestion :

L'Institut National des Sciences de Gestion est un établissement public d'Enseignement Supérieur doté d'une autonomie administrative et financière.

Missions de l'Institut National des Sciences de Gestion :

Les Missions de service public dévolues à l'INSG sont :

- La formation des cadres moyens et supérieurs dans les métiers de la gestion, du tourisme et de l'environnement ;
- Le perfectionnement des cadres en activité ;
- La recherche.

Travail avec l'opérateur**Crédits consommés en 2020 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	253 568 379	253 568 379
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	42 745 775	42 745 775
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	11 007 500	11 007 500
Total de la contribution financière de l'Etat	307 321 624	307 321 624

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**Présentation de l'opérateur****Rappel du statut et des missions de l'Institut Supérieur de Technologie (IST)**

L'Institut Supérieur de Technologie est régi par la loi n° 38/2010 du 12 novembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur de Technologie.

Statuts de l'Institut Supérieur de Technologie :

L'Institut Supérieur de Technologie est un établissement public d'Enseignement Supérieur à vocation professionnelle, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Missions de l'Institut Supérieur de Technologie :

Les missions de service public de l'IST sont :

- la formation initiale des cadres dans le domaine technologique ;
- la formation continue et perfectionnement des cadres en activité dans les entreprises et administrations ;
- la formation à la recherche scientifique et technologique et appui au développement du secteur technologique ;
- l'exécution des programmes de recherche-développement dans le domaine des technologies.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	237 250 000	237 250 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	32 550 000	32 550 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	6 308 790	6 308 790
Total de la contribution financière de l'Etat	276 108 790	276 108 790

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

OPERATEUR : INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE L'ORGANISATION (IUSO)

Présentation de l'opérateur

Rappel du statut et des missions de l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) :

Statuts de l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation :

A sa création, l'Ecole Nationale Supérieure de Secrétariat, devenue Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) en 2008, était un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie de gestion financière (ordonnance 0077/84/PR).

Mission de l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation :

L'école Nationale de Secrétariat (ENSS) avait pour mission de former, en deux ans, les cadres opérationnels pour les travaux de secrétariat, sténographie, sténotypie et dactylographie (ordonnance 0077/84/PR).

Devenu Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation (IUSO) en 2008, l'établissement forme actuellement dans les métiers de l'assistanat et des stratégies d'organisation du management allant jusqu'au niveau Master.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	143 250 000	143 250 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	77 735 458	77 735 458
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	6 212 500	6 212 500
Total de la contribution financière de l'Etat	227 198 458	227 198 458

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

OPERATEUR : ECOLE DOCTORALE RÉGIONALE DE L'AFRIQUE CENTRALE EN INFECTIOLOGIE TROPICALE (EDR-IT)

Présentation de l'opérateur

Statut de l'Ecole Doctorale Régionale de l'Afrique Centrale en Infectiologie Tropicale :

L'EDR-IT est une école sous régionale régie par la convention signée le 11 février 2005 entre la Centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad d'une part et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) d'autre part.

Missions de l'Ecole Doctorale Régionale de l'Afrique Centrale en Infectiologie Tropicale :

Mission de service public :

L'EDR-IT a pour mission, la formation à la recherche et par la recherche, de spécialistes en infectiologie tropicale par l'organisation de cycles d'enseignement, séminaires et stages, menant à la préparation de diplômes de troisième cycle : Master 2 recherche en infectiologie tropicale et doctorat en sciences biomédicales.

Mission de développement :

L'EDR-IT a pour mission la mise en place de structures de prise en charge des maladies d'infectiologie tropicale : laboratoires d'analyse, mise au point de traitements spécifiques en collaboration avec les services de santé.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	69 728 000	69 728 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	83 600 000	83 600 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	12 750 000	12 750 000
Total de la contribution financière de l'Etat	166 078 000	166 078 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

PROGRAMME RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Recherche Scientifique et Innovation est porté par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (DGRSI), créée par décret n° 632/PR/MENESRSI. Le responsable du programme est le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

La DGRSI est chargée d'assurer la réalisation des objectifs de la politique du Gouvernement en matière de recherche et d'innovation.

Elle comprend trois (3) directions :

- La direction de la Recherche Scientifique, composée de trois (3) services (Recherche en sciences expérimentales, Recherche en sciences humaines, Recherche en sciences de la santé) et qui est chargée d'assurer la coordination des programmes des recherches scientifiques des différents organismes publics et privés ;
- La direction de l'Institut Pédagogique National (IPN) qui a la charge, entre autres, de concevoir et d'élaborer les programmes d'études et les outils didactiques et pédagogiques nécessaires aux différents niveaux d'enseignement, et qui est composée de cinq (5) services chargés respectivement de la recherche appliquée à l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire, normal et de la psychologie et de l'orientation ;
- La direction de l'innovation chargée notamment de la promotion de la formation en vue de l'innovation et qui comprend trois (3) services (Innovation scientifique, Innovation technologique, Propriété Intellectuelle).

La Direction Générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation définit la politique nationale en matière de recherche et d'innovation, mais la mise en œuvre de cette politique est assurée par le Centre National de la Recherche Scientifique (CENAREST).

Pour y parvenir, le CENAREST est structuré en cinq (5) Instituts de recherche comprenant différents départements et laboratoires.

Outre les services administratifs centrés autour du Commissaire Général, le CENAREST comprend :

- L'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET) composé de deux (2) départements, dont l'un en écologie végétale et l'autre en écologie animale, de deux (2) laboratoires et de deux (2) stations de recherche ;
- L'Institut de Recherche Technologique (IRT) comprenant quatre départements (Biotechnologies appliquées, Mycologie, Biochimie et Technologies alimentaires, Ingénierie) et de six (6) laboratoires ;
- L'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH) composé de six (6) départements (Philosophie, Géographie, Archéologie et Science Politique, Sociologie-Anthropologie-Psychologie, Sciences marines, Littérature-Sciences du langage et de la communication) et de dix (10) laboratoires ;
- L'Institut de la pharmacopée et de la Médecine traditionnelles (IPHAMETRA) qui a cinq (5) départements (Herbier national, Phytochimie-pharmacologie et Toxicologie, Médecine traditionnelle, Centre thérapeutique, Arboretum de Sibang) ;
- L'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF) comprenant quatre (4) départements (Agronomie générale, Economie rurale, Sciences forestières et Zootechnique).

Le programme Recherche Scientifique et Innovation est en articulation avec le programme Enseignement supérieur compte tenu des activités de recherche menées par les universités et les grandes écoles.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée

D'une manière générale, la recherche en médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée concerne la recherche faite par les universités, le CENAREST à travers l'IPHAMETRA, les centres comme le Centre de Recherches Médicales de LAMBARENE (CERME) et le Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF).

S'agissant particulièrement de la médecine traditionnelle, discipline aussi vieille que l'humanité, aussi ancienne que la douleur, c'est une pratique qui permet de diagnostiquer, de prévenir, de soigner ou de délivrer d'une maladie. La maladie doit être comprise ici comme un déséquilibre qualitatif, quantitatif et proportionnel entre les composantes physiques et subtiles de l'homme.

La Pharmacopée, c'est l'ensemble des ingrédients qui composent les recettes traditionnelles, notamment les éléments animaux, végétaux et minéraux. On parle ici de pharmacopée traditionnelle par opposition à la pharmacopée classique qui est un recueil de médicaments écrits dans un livre.

ACTION N° 2 : Technologie et industrie

L'invention et l'innovation technologiques dans le but de valoriser les savoirs, les savoirs faire, les matériaux et les produits locaux ainsi que l'assainissement de l'environnement.

Cette action est mise en œuvre par l'Institut de Recherche technologique (IRT).

ACTION N° 3 : Sciences humaines et sociales

Cette action concerne la recherche menée dans les domaines de la littérature (lettres) et les autres disciplines qui étudient l'humain dans les manifestations de son esprit, à l'exemple de la philosophie, la psychologie, la sociologie, la géographie, l'histoire, l'archéologie, l'anthropologie, les sciences politiques, les sciences de l'éducation et les langues.

La recherche en sciences humaines et sociales est mise en œuvre par l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH).

ACTION N° 4 : Sciences fondamentales

La recherche en sciences fondamentales est celle effectuée par les instituts et centres de recherche dans le domaine des sciences expérimentales tels que l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET), l'Institut de Recherches Technologiques (IRT) et l'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles (IPHAMETRA).

En somme, il s'agit des sciences qui étudient le vivant, à l'exemple de la biologie, de l'écologie, de la chimie et de la physique.

ACTION N° 5 : Ecologie et biodiversité

Cette action a pour objectif d'établir la richesse biologique des écosystèmes gabonais, de déterminer les processus écologiques fondamentaux qui expliquent cette biodiversité et de proposer les outils, sur la base des connaissances scientifiques acquises, qui permettent à tous les acteurs de l'utiliser ou de la gérer/conservé de manière durable.

ACTION N° 6 : Agronomie et forêt

Cette action regroupe les activités agronomiques et forestières mises en œuvre par l'Institut de Recherche agronomique et forestière.

ACTION N° 7 : Innovation

C'est une activité transversale à toutes les structures de recherche, il s'agit de la mise en œuvre d'un produit (bien ou service), d'un procédé nouveau, d'une nouvelle méthode ou sensiblement d'une amélioration introduite avec succès sur le marché. Face au succès suscité par le produit, afin de réussir à bénéficier d'un gain acceptable, il est essentiel d'utiliser les outils de la propriété intellectuelle pour contribuer à la réduction du risque de contrefaçon. En outre, l'innovation nécessite dans la plupart des cas l'exploitation des connaissances scientifiques et techniques.

L'innovation est mise en œuvre par tous les instituts et centres de recherche puis coordonnée par la Direction de l'Innovation.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme Recherche scientifique et innovation sont principalement :

- la multiplication des domaines potentiels de recherche ;
- le poids prédominant des opérateurs privés dans les activités de recherche ;
- le rôle essentiel joué par les partenaires extérieurs (Union européenne, Japon, ACP...) dans le financement et l'orientation de l'activité publique de recherche ;
- l'apparition de l'enjeu d'innovation ;
- des accords-cadres signés par le Gabon dans le domaine climatique et qui se traduisent par la mise en œuvre de projets spécifiques de recherche ;
- le projet de création d'une cité verte dédiée à l'éducation et au développement de la recherche.

Les attentes des partenaires extérieurs et bailleurs de fonds vis-à-vis du programme sont la production de résultats significatifs dans le cadre des différents projets de recherche, susceptibles d'être valorisés dans de multiples

domaines d'application, aussi bien au Gabon qu'à l'international. Les partenaires attendent par ailleurs du programme qu'il améliore les procédures et les outils de suivi de l'utilisation des fonds qu'ils investissent dans les projets publics de recherche. Ils attendent enfin du programme qu'il respecte intégralement les engagements pris dans le cadre des conventions, notamment en termes de cofinancement des projets.

Pour leur part, les autorités politiques attendent du programme une dynamisation de la recherche scientifique et de l'innovation pour déboucher sur le développement de nouvelles activités économiques et la création de richesse et d'emplois.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'augmentation du nombre d'études publiées par les chercheurs gabonais ces dernières années
- l'expertise croissante des chercheurs dans les centres et instituts
- le nombre important des projets de recherche conduits avec les partenaires et la qualité des résultats obtenus le plus souvent dans le cadre de ces projets
- la prise en charge de nouvelles thématiques de recherche tels que les maladies émergentes, les changements climatiques, le développement durable...

Cependant, un certain nombre de manques et difficultés restent à traiter notamment :

- l'absence d'une commande publique en matière de recherche ;
- la non-prise en compte des résultats des recherches par les décideurs politiques ;
- le cloisonnement des activités de recherche entre différents ministères ;
- la faible coopération entre recherche institutionnelle et recherche universitaire ;
- la dispersion des activités de recherche au sein de plusieurs ministères ;
- la vulgarisation insuffisante des recherches faites par les nationaux ;
- le faible encadrement des chercheurs ;
- le faible accès aux TIC (seulement 23,8% des chercheurs ont accès à titre personnel) ;
- le faible parrainage en matière de publication (près de 15% des chercheurs n'ont jamais publié) ;
- le faible taux de financement des projets (10% des projets présentés trouvent un financement) ;
- l'insuffisance des structures de recherche (56 unités sur l'étendue du territoire) ;
- l'insuffisance des ressources humaines de qualité, au niveau central.

ENJEU

- Enjeu : Faire de la recherche et de l'innovation des leviers pour développer l'économie du Pays et l'influence internationale du Gabon

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Avoir réussi à structurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2025.

- **Résultat annuel attendu 1 :** Disposer d'un nouveau cadre réglementaire pour la recherche scientifique et l'innovation.
- **Résultat annuel attendu 2 :** Disposer du plan d'investissement quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche.
- **Résultat annuel attendu 3 :** Disposer d'un projet de loi d'orientation de la recherche.

OBJECTIF N°2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants.

- **Résultat annuel attendu 1 :** Avoir 2 Directeurs de recherche encadrant effectivement un département
- **Résultat annuel attendu 2 :** Avoir 3 nouveaux maîtres de recherche
- **Résultat annuel attendu 3 :** Avoir 5 nouveaux chargés de recherche supplémentaires
- **Résultat annuel attendu 4 :** Parvenir à 100 % de lauréats aux CTS du CAMES en 2018.

OBJECTIF N°3 : Avoir réussi à développer les partenariats de recherche public (les opérateurs) / privé (partenaires nationaux et internationaux) et les contractualiser.

- **Résultat annuel attendu 1 :** Avoir eu en 2019 près de 25 projets de recherche en cours d'exécution.
- **Résultat annuel attendu 2 :** Disposer de 15 coopérations ayant donné lieu à au moins 1 projet de recherche par institut en cofinancement.
- **Résultat annuel attendu 3 :** Obtenir en 2019 cinq (5) commandes publiques provenant de cinq (5) Administrations différentes.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Avoir réussi à structurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2025.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1 :** Disposer d'un nouveau cadre réglementaire pour la recherche scientifique et l'innovation.
- **Résultat annuel attendu 2 :** un plan de gestion du capital humain élaboré
- **Résultat annuel attendu 3 :** Disposer d'un projet de loi d'orientation de la recherche
- **Résultat annuel attendu 2 :** Disposer du plan d'investissement quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche.

Résultats atteints

- **Résultat annuel attendu 1 :** Le nouveau cadre réglementaire pour la recherche scientifique et l'innovation a été élaboré (document de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation). Son adoption a été repoussé à l'exercice 2022 faute des ressources financières suffisante pour l'organisation de l'atelier de validation.
 - **Résultat annuel attendu 2 :** Le plan d'investissement quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche (document de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation). Son adoption a été repoussé à l'exercice 2022 faute des ressources financières suffisante pour l'organisation de l'atelier de validation.
- Résultat annuel attendu 3 :** Le projet de loi d'orientation de la recherche a été élaboré (document de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation). Son adoption a été repoussé à l'exercice 2022 faute des ressources financières suffisante pour l'organisation de l'atelier de validation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé Prévision)	2022 Cible PAP	Cible l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du nouveau cadre réglementaire pour la recherche scientifique et l'innovation		85	0	80	0	-80	80	100
Taux d'avancement de l'élaboration du plan gestion des ressources humaines quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche	%	50	0	75	0	-75	75	100
Taux d'avancement de l'élaboration du plan d'investissement quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche		70	0	80	0	-80	80	100
Taux d'avancement de l'élaboration du projet de loi d'orientation de la recherche		80	0	80	0	-80	80	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1 :** Le nouveau cadre réglementaire pour la recherche scientifique et l'innovation n'a pas été finalisé. Ce résultat est subordonné à la crise sanitaire mondial (COVID-19) qui n'a pas permis à l'administration de poursuivre les travaux suite au respect des restrictions gouvernementales.
- **Résultat 2 :** Le plan d'investissement quinquennal visant à rendre performantes les différentes structures de recherche a été initié. Ce résultat est subordonné à la crise sanitaire mondial (COVID-19) qui n'a pas permis à l'administration de poursuivre les travaux suite au respect des restrictions gouvernementales.

- **Résultat 3** : Le projet de loi d'orientation de la recherche n'a pas été réalisé. Ce résultat est subordonné à la crise sanitaire mondiale (COVID-19) qui n'a pas permis à l'administration de poursuivre les travaux suite au respect des restrictions gouvernementales.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants d'ici 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Avoir 2 Directeurs de recherche encadrant effectivement un département
- **Résultat annuel attendu 2** : Avoir 3 nouveaux maîtres de recherche
- **Résultat annuel attendu 3** : Avoir 5 nouveaux chargés de recherche supplémentaires
- **Résultat annuel attendu 4** : Parvenir à 100 % de lauréats aux CTS du CAMES en 2021.

Résultats atteints

- **Résultat annuel attendu 1** : L'institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF) et l'Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH), deux des cinq départements scientifiques, sont effectivement dirigés par un Directeur de Recherche ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 4 nouveaux maîtres de recherche (3 en Lettres et Sciences humaines et 1 en science naturelle et agronomie) ont été inscrit sur liste d'aptitude du CAMES
- **Résultat annuel attendu 3** : 4 nouveaux chargés de recherche supplémentaires (2 en lettres et sciences et 2 en science naturelle et agronomie) ont été inscrit sur les listes d'aptitudes du CAMES
- **Résultat annuel attendu 4** : 80 % des candidats aux différents CTS du CAMES ont été inscrits en 2021.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé Prévision)	2022 Cible PAP	Cible l'échéance pluriannuelle à
Nombre de départements dirigés par les Directeurs de recherche	Nombre	2	0	2	2	0	1	1
Nombre de maîtres de recherche	Nombre	2	1	3	4	-1	2	3
Nombre de Chargés de recherche	Nombre	12	0	5	4	3	5	10
Taux de réussite des candidats au CTS du CAMES	%	100	0	100	80	-20	100	100

Source des données : CENAREST

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1** : 2 Directeurs de recherche encadrant effectivement un département. Nous avons obtenu 2 nouveaux Directeurs de recherche encadrant effectivement un département lauréat aux CTS du CAMES en 2021.
- **Résultat 2** : Avoir 3 nouveaux maîtres de recherche. Nous avons obtenu 4 nouveaux maîtres de recherche lauréats aux CTS du CAMES en 2021 au lieu de 3 comme prévu car il y a eu plus de candidats
- **Résultat 3** : Avoir 5 nouveaux chargés de recherche supplémentaires. Nous avons obtenu 4 nouveaux de Chargés de recherche lauréats aux CTS du CAMES en 2021 au lieu de 5 comme prévu, car un candidat n'a pas été inscrit pour des raisons techniques
- **Résultat 4** : Parvenir à 100 % de lauréats aux CTS du CAMES en 2021. Nous avons obtenu 80 % de réussite des candidats au CTS du CAMES au lieu de 100% comme prévu pour des raisons techniques

OBJECTIF N°3 : Mettre en place un dispositif d'appels à projets (financement okoumé) d'ici 2025

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultats annuels attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Disposer d'un cadre réglementaire relatif à l'appel à projets ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Disposer de cinq (5) projets en cours de financement par an ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 60% des projets en cours exécutés.

Résultats atteints

Indicateurs

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de documents administratifs élaboré	Nombre	ND	ND	3	3	0	3	5
Nombre projets de recherche en cours d'exécution	Nombre	ND	ND	5	2	-2	5	8
Taux d'exécution des projets	Taux	ND	ND	60%	40%	0	60	100

Source des données : CENAREST

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat 1** : Disposer d'un cadre réglementaire relatif à l'appel à projets. Un séminaire avait été organisé pour la validation des critères de validation des projets, il existe aussi une décision.
- **Résultat 2** : Disposer de cinq (5) projets en cours de financement par an. Durant cette année, nous n'avons pu financer que 2 projets en fonction des moyens financiers mis à notre disposition.
- **Résultat 3** : 60% des projets en cours exécutés. Nous n'avons pu obtenir que 40% des projets en cours d'exécution lieu de 60% comme prévu.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
12.479.1: Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	3 549 952 512	542 260 202	-3 007 692 310	3 549 952 512	542 260 202	-3 007 692 310
Titre 2. Dépenses de personnel	6 173 477	3 863 477	-2 310 000	6 173 477	3 863 477	-2 310 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	20 334 091	16 267 273	-4 066 818	20 334 091	16 267 273	-4 066 818
Titre 4. Dépenses de transfert	677 644 944	522 129 452	-155 515 492	677 644 944	522 129 452	-155 515 492
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 845 800 000	-	-2 845 800 000	2 845 800 000	-	-2 845 800 000
12.479.2: Technologie et industrie	16 467 273	13 173 818	-3 293 455	16 467 273	13 173 818	-3 293 455
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	16 467 273	13 173 818	-3 293 455	16 467 273	13 173 818	-3 293 455
12.479.3: Sciences humaines et sociales	22 867 386	18 293 909	-4 573 477	22 867 386	18 293 909	-4 573 477
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 867 386	18 293 909	-4 573 477	22 867 386	18 293 909	-4 573 477
12.479.4: Sciences fondamentales	13 642 163 644	190 200 000	-13 451 963 644	13 642 163 644	190 200 000	-13 451 963 644
Titre 2. Dépenses de personnel	13 632 163 644	182 200 000	-13 449 963 644	13 632 163 644	182 200 000	-13 449 963 644
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	8 000 000	-2 000 000	10 000 000	8 000 000	-2 000 000
12.479.5: Ecologie et biodiversité	23 334 091	18 667 273	-4 666 818	23 334 091	18 667 273	-4 666 818
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	23 334 091	18 667 273	-4 666 818	23 334 091	18 667 273	-4 666 818
12.479.6: Agronomie et forêt	22 867 386	18 293 909	-4 573 477	22 867 386	18 293 909	-4 573 477
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 867 386	18 293 909	-4 573 477	22 867 386	18 293 909	-4 573 477
12.479.7: Innovation	133 566 552	39 054 521	-94 512 031	133 566 552	39 054 521	-94 512 031
Titre 2. Dépenses de personnel	49 436 779	-	-49 436 779	49 436 779	-	-49 436 779
Titre 3. Dépenses de biens et services	84 129 773	39 054 521	-45 075 252	84 129 773	39 054 521	-45 075 252
Total pour le programme	17 411 218 844	839 943 632	-16 571 275 212	17 411 218 844	839 943 632	-16 571 275 212
Titre 2. Dépenses de personnel	13 687 773 900	186 063 477	-13 501 710 423	13 687 773 900	186 063 477	-13 501 710 423
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	131 750 703	-68 249 297	200 000 000	131 750 703	-68 249 297
Titre 4. Dépenses de transfert	677 644 944	522 129 452	-155 515 492	677 644 944	522 129 452	-155 515 492
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 845 800 000	-	-2 845 800 000	2 845 800 000	-	-2 845 800 000

Explication des principaux écarts :

Pour le programme recherche scientifique, la LFR 2021 a consacré une dotation de **17 411 218 844 FCFA** après déduction de la réserve obligatoire, le montant de **839 943 632 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **4.82%** base ordonnancement visé.

L'écart constaté entre les autorisations d'engagement et des crédits de paiement résulte d'une part, de l'exécution partiel de crédits consacré aux dépenses de personnel, des biens et services, des transferts ainsi que des investissements. D'autre part, de la non-exécution du montant de la réserve de précaution.

En dépenses de personnel (**titre 2**), le programme a reçu une dotation de **13 687 773 900 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **186 063 477 FCFA**, soit un écart **13 501 710 423 FCFA** pour un taux d'exécution de **1% base** ordonnancement visé.

Pour les dépenses de biens et services (**titre3**), le programme a enregistré une dotation de **200 000 000 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement exécuté à **131 750 703 FCFA**, soit un écart de **68 249 297 FCFA** pour un taux d'exécution de **65.87%** base ordonnancement visé.

En dépenses de transferts (**titre 4**), le programme a reçu une dotation de **677 644 944 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **522 129 452 FCFA**, soit un écart de **155 515 492 FCFA** pour un taux d'exécution de **77,05%** base ordonnancement visé

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Au niveau du programme recherche scientifique et innovation, nous n'avons eu aucun mouvement de crédit.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement de crédit entre action et titre au sein du programme recherche scientifique.

Virements

Aucun virement enregistré au sein du programme recherche scientifique.

Transferts

Aucun transfert enregistré au sein du programme recherche scientifique.

Annulations

Aucune annulation au sein du programme recherche scientifique

Reports

Aucun report au sein du programme recherche scientifique.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A							
Permanents	325	325	325				325
Non permanents							
Agents de catégorie B							
Permanents	141	141	141				141
Non permanents							
Agents de catégorie C							
Permanents	1	1	1				1
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente	111	111	111		1	-1	110
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	578	578	578		1	-1	577

Explication des évolutions :

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : CENAREST-administration général

Emplois rémunérés	Effectifs 31.12.2018	au	Effectifs 31.12.2019	au	Effectifs 31.12.2020	au	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)							
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	29		29		34		5
Total pour l'opérateur							
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)							
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)							
Total pour l'opérateur							
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)							
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)							
Total pour l'opérateur							
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)							
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)							
Total pour l'opérateur							
Total pour le programme							

Opérateur : CIRMF

Emplois rémunérés	Effectifs 31.12.2019	au	Effectifs 31.12.2020	au	Effectifs 31.12.2021	au	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	111		107		134		27
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-		2		10		
Total pour l'opérateur							
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	111		107		134		27
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-		2		10		
Total pour l'opérateur							
Total pour le programme	111		109		144		27

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	13 687 773 900	13 687 773 900	186 063 477	186 063 477	-13 501 710 423	-13 501 710 423
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	13 687 773 900	13 687 773 900	186 063 477	186 063 477	-13 501 710 423	-13 501 710 423

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Sur un montant total de 13 687 773 900 FCFA en AE, le montant de 186 063 477 FCFA a été exécuté. Ce montant ne concerne que les crédits de la main d'œuvre non permanente, l'écart constaté représente la solde permanente.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	20 334 091	20 334 091	16 267 273	16 267 273	-4 066 818	-4 066 818
Gestion de l'administration (fonctionnement)			8 553 829	8 553 829		
Entretien des infrastructures et équipements			3 799 455	3 799 455		
Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats)			1 913 989	1 913 989		
Organisation des journées de la médecine traditionnelles			2 000 000	2 000 000		
ACTION 2 Technologie et industrie	16 467 273	16 467 273	13 173 818	13 173 818	-3 293 455	-3 293 455
Gestion de l'administration (fonctionnement)			6 345 580	6 345 580		
Entretien des infrastructures et équipements			3 250 150	3 250 150		
Expérimentations scientifiques			3 652 338	3 652 338		
Organisation des journées larevabois			3 175 901	3 175 901		
ACTION 3: Sciences humaines et sociales	22 867 386	22 867 386	18 293 909	18 293 909	-4 573 477	-4 573 477
Gestion de l'administration (fonctionnement)			11 086 657	11 086 657		
Entretien des infrastructures et équipements			2 707 252	2 707 252		
Renforcement des capacités en ressources humaines (CAMES, formations continues)			4 500 000	4 500 000		
ACTION 4: Sciences fondamentales	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	-2 000 000	-2 000 000
Entretien des infrastructures et équipements			1 500 000	1 500 000		
Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats)			6 500 000	6 500 000		
ACTION 5: Ecologie et biodiversité	23 334 091	23 334 091	18 667 273	18 667 273	-4 666 818	-4 666 818
Gestion de l'administration (fonctionnement)			8 700 000	8 700 000		
Entretien des infrastructures et équipements			3 979 948	3 979 948		
Expérimentations scientifiques			1 987 000	1 987 000		

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats)			4 000 325	4 000 325		
ACTION 6: Agronomie et forêt	22 867 386	22 867 386	18 293 909	18 293 909	-4 573 477	-4 573 477
Gestion de l'administration (fonctionnement)						
Entretien des infrastructures et équipements						
Expérimentations scientifiques						
Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats)						
Renforcement des capacités en ressources humaines (CAMES, formations continues)						
ACTION 7: Innovation	84 129 773	84 129 773	39 054 521	39 054 521	-45 075 252	-45 075 252
Gestion de l'administration (fonctionnement)			20 068 561			
Entretien des infrastructures et équipements			4 222 767			
Expérimentations scientifiques			4 906 560			
Total des crédits de titre 3	200 000 000	200 000 000	131 750 703	131 750 703	-68 249 297	-68 249 297

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Le tableau ci-dessus retrace les activités permanentes et les opérations individualisées du programme qui s'articulent autour de 7 actions à savoir :

ACTION 1 Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée

Sur **20 334 091 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **16 267 273 FCFA** a été exécutés, au bénéfice de l'IPHAMETRA dans le cadre de :

- Gestion de l'administration (fonctionnement) : 8 553 829 FCFA ;
- Entretien des infrastructures et équipements : 3 799 455 FCFA ;
- Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats) : 1 913 989 FCFA ;
- Organisation des journées de la médecine traditionnelles : 2 000 000 FCFA

ACTION 2 Technologie et industrie

Sur **16 467 273 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **13 173 818 FCFA** été exécuté, au bénéfice de l'IRT dans le cadre de :

- Gestion de l'administration (fonctionnement) : 6 345 580 FCFA ;
- Entretien des infrastructures et équipements : 3 250 150 FCFA ;
- Expérimentations scientifiques : 3 652 338 FCFA ;
- Organisation des journées larevabois : 3 175 901 FCFA.

ACTION 3 : Sciences humaines et sociales :

Sur **22 867 386 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **18 293 909 FCFA** été exécuté, au bénéfice de l'IRSH dans le cadre de :

- Gestion de l'administration (fonctionnement) : 11 086 657 FCFA,
- Entretien des infrastructures et équipements : 2 707 252 FCFA ;
- Renforcement des capacités en ressources humaines (CAMES, formations continues) : 4 500 000 FCFA

ACTION 4 : Sciences fondamentales :

Sur **10 000 000 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **8 000 000 FCFA** été exécuté, au bénéfice du CNAREST administration Générale dans le cadre de :

- Entretien des infrastructures et équipements : **1 500 000 FCFA**
- Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats) : **6 500 000 FCFA**

ACTION 5 : Ecologie et biodiversité

Sur **23 334 091 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **18 667 273 FCFA** été exécuté, au bénéfice de l'IRET dans le cadre de :

- Gestion de l'administration (fonctionnement) : **8 700 000 FCFA** ;
- Entretien des infrastructures et équipements : **3 979 948 FCFA** ;
- Expérimentations scientifiques : **1 987 000 FCFA** ;
- Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats) : **4 000 325 FCFA**

ACTION 6 : Agronomie et forêt

Sur **22 867 386 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **18 293 909 FCFA** été exécuté, au bénéfice de l'IRAF dans le cadre de la mise à disposition de la 1ère tranche de crédits pour leur fonctionnement

ACTION 7 : Innovation

Sur **84 129 773 FCFA** de crédits ouverts, un montant de **39 054 521 FCFA**

- Gestion de l'administration (fonctionnement) : **20 068 561** ;
- Entretien des infrastructures et équipements : **4 222 767** ;
- Expérimentations scientifiques : **4 906 560**

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	677 644 944	677 644 944	522 129 452	522 129 452	-155 515 492	-155 515 492
Transfert X						
Total des crédits de titre 4	677 644 944	677 644 944	522 129 452	522 129 452	-155 515 492	-155 515 492

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Pour le titre 4, sur un montant global de **677 644 944 FCFA** un montant de **522 129 452 FCFA** a été exécuté, dans le cadre de la coordination de services au sein du Centre Interdisciplinaire de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF).

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 Médecine moderne, traditionnelle et pharmacopée	2 845 800 000	2 845 800 000	0	0	-2 845 800 000	-2 845 800 000
Projet de développement ou d'équipement						
Total des crédits de titre 5	2 845 800 000	2 845 800 000			-2 845 800 000	-2 845 800 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

PID/PIH destiné au CIRMF

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR CENAREST

Présentation de l'opérateur

Voir le CAP 2021

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	188 373 477	186 063 477
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	200 000 000	131 750 703
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	388 379 477	317 814 180

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Commissariat Général du CENAREST				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation validé	0	1	0	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain validé	0	1	0	-1
Nombre de plan d'investissements quinquennal validé	0	1	0	-1
Nombre de plan d'équipements quinquennal validé	0	1	0	-1

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Commissariat Général du CENAREST				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de candidats au grade de Directeur de recherche accompagné	0	0	0	0
Nombre de candidats au grade de Maître de recherche accompagné	2	3	3	-3
Nombre de candidats au grade de chargé de recherche accompagné	7	3	7	-5

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Commissariat Général du CENAREST				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution coordonné	5	5	6	1
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement coordonné	5	2	20	15
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes coordonné	5	0	4	-1
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique (besoin de reformulation)	10%	10%	32%	22%

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche en Science Humaine (IRSH)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation de l'Institut	0	1	0	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'investissement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'équipement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche en Science Humaine (IRSH)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de Directeurs de recherche	0	0	0	0
Nombre de Maîtres de recherche	1	3	3	0
Nombre de chargés de recherche	2	3	2	-1
Pourcentage de réussite aux CTS du CAMES	80%	100%	100%	0

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche en Science Humaine (IRSH)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution	5	5	1	-4
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement	0	5	1	-4
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes	0	5	0	-5
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique (par rapport à la subvention de l'Etat)	10%	10%	19%	9%

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche Agronomique et Forestière dénommé (IRAF)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'investissement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'équipement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche Agronomique et Forestière dénommé (IRAF)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de Directeurs de recherche	0	0	0	0
Nombre de Maîtres de recherche	0	0	0	0
Nombre de chargés de recherche	0	1	0	-1
Pourcentage de réussite aux CTS du CAMES		100%	0	0

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche Agronomique et Forestière dénommé (IRAF)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution	5	5	5	0
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement	5	2	2	-3
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes	5	1	1	-4
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique (par rapport à la subvention de l'Etat)	10%	10%	77%	67%

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles dénommé (IPHAMETRA)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'investissement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'équipement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles dénommé (IPHAMETRA)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de Directeurs de recherche	0	0	0	0
Nombre de Maîtres de recherche	1	1	0	-1
Nombre de chargés de recherche	0	4	0	-4
Pourcentage de réussite aux CTS du CAMES	66%	100%	0%	-100%

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelles dénommé (IPHAMETRA)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution	5	5	3	-2
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement	5	3	2	-1
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes	5	2	0	-2
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique (par rapport à la subvention de l'Etat)	10%	10%	20%	10%

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022.

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET)

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'investissement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'équipement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET)

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de Directeurs de recherche	0	0	0	0
Nombre de Maîtres de recherche	1	1	1	0
Nombre de chargés de recherche	2	4	2	-2
Pourcentage de réussite aux CTS du CAMES	100%	100%	80%	-20%

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET)

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution	5	5	10	5
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement	5	5	5	0
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes	5	5	3	-2
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique (par rapport à la subvention de l'Etat)	40%	10 %	76 %	66 %

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022. Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche Technologique (IRT)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'investissement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1
Nombre de plan d'équipement quinquennal de l'Institut	1	1	0	-1

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche Technologique (IRT)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de Directeurs de recherche	1	0	0	0
Nombre de Maîtres de recherche	1	1	0	0
Nombre de chargés de recherche	0	0	0	0
Pourcentage de réussite aux CTS du CAMES	100%	100%	0	0

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Institut de Recherche Technologique (IRT)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution	5	5	10	5
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement	5	5	5	0
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes	5	5	3	-2
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique (par rapport à la subvention de l'Etat)	40%	10 %	76 %	66 %

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

OPERATEUR CIRMF

Présentation de l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		120 350 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		86 064 539
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat		

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Restructurer les activités de la recherche scientifique et l'innovation au Gabon d'ici 2022.

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Centre Interdisciplinaires de Recherches Médicales de Franceville

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de cadre réglementaire de la recherche et de l'innovation	1	1	ND	-1
Nombre de plan de gestion du capital humain	1	1	1	0
Nombre de plan d'investissement quinquennal	1	1	1	0
Nombre de plan d'équipement quinquennal	1	1	1	0

Objectif 2 : Avoir réussi à constituer un corps de chercheurs de haut niveau avec suffisamment d'encadrants

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Centre Interdisciplinaires de Recherches Médicales de Franceville

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de Directeurs de recherche	0	0	0	0
Nombre de Maîtres de recherche	2	3	2	-1
Nombre de chargés de recherche	7	3	1	-2
Pourcentage de réussite aux CTS du CAMES	100%	100%	100%	100%

Objectif 3 : Développer les partenariats de recherche publics et privés

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Centre Interdisciplinaires de Recherches Médicales de Franceville

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Nombre de projets de recherche en cours d'exécution	60	5	60	55
Nombre de coopérations signées avec une issue de projet de recherche par institut en cofinancement	25	2	15	13
Nombre de commandes publiques obtenues de cinq (5) Administrations différentes	10	0	5	5
Pourcentage du Financement de la recherche issu du secteur non étatique	10%	20%	20%	0

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Gestion de l'administration (fonctionnement)	0	63 695 492	0	0
Entretien des infrastructures et équipements	0	22 369 047	0	0
Expérimentations scientifiques	0	241 444 929	0	0
Coopérations scientifique (séminaires, conférences, partenariats)	0	638 734	0	0
Emplois (Vacations, Primes, Mains d'œuvre non permanente, etc.)	0	120 350 000	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	448 498 202	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

PROGRAMME VIE DE L'ETUDIANT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme vie de l'étudiant, qui découle de la mission « Enseignement Supérieur et Recherche » se décline en 2 actions : vie associative, culturelle et sportive et prise en charge de l'étudiant pour les apprenants ayant dépassé le cap du Baccalauréat de l'enseignement général, de l'enseignement technique et professionnel. Il a pour finalité de fournir aux étudiants des conditions de vie et d'études propices à la réussite universitaire.

La politique publique des œuvres universitaires est mise en œuvre par les structures publiques ci-après :

La Direction Générale des Œuvres Universitaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur, responsable du programme Vie de l'étudiant, est composée du Cabinet du Directeur Général, de la Direction de la Coordination des œuvres universitaires et de la Direction de la Programmation et des Equipements.

Les opérateurs de l'Etat rattachés fonctionnellement au programme sont :

- Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) qui réalise les œuvres universitaires
- Dans le cadre des bourses universitaires, il y a l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG)
- Dans le cadre des activités sportives universitaires, il y a l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires (OGSSU) et la Fédération Gabonaise des Sports Universitaires (FEGASU). Les budgets de ces opérateurs sont pris en compte par la mission Sport et Loisirs du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La politique publique des œuvres universitaires déploie ses compétences dans les domaines de l'hébergement, de la restauration, du suivi médical, des bourses, et des activités socioculturelles et sportives.

La politique publique des œuvres universitaires a des compétences qui réfèrent à des métiers et expertises que l'on retrouve dans diverses entreprises et secteurs d'activités du privé ainsi que l'obligation de tenir compte des exigences des secteurs de la santé publique, de la psychologie, de l'assistance sociale, des organisations associatives.

Une des particularités dans le champ du programme est que les structures des œuvres universitaires sont le plus souvent administrées par des professionnels relevant de Ministères/Programmes autres, notamment dans le domaine de la santé, du sport, de la psychologie, de l'assistance sociale et qui sont mis à la disposition du programme pour emploi.

Conformément à l'esprit de la BOP, la politique publique de la bourse relève du programme Vie de l'étudiant bien que l'ANBG soit rattachée à la Présidence de la République pour des besoins d'administration. Et de ce fait, les ambitions, les objectifs retenus entre le RPROG et son opérateur/ANBG seront soumis à la décision du Conseil d'Administration de l'opérateur à l'effet de prise de décision par le président de son conseil, en l'occurrence le Président de la République. Les décisions du Conseil d'Administration doivent être conformes aux orientations fixées par le PAP et déclinées dans le COP-CAP.

Le programme vie de l'étudiant noue plusieurs partenariats publics privés dans les domaines de la restauration universitaire.

Bien que relevant normalement des œuvres universitaires, les activités ci-après ne relèvent pas des compétences présentes dans le champ du programme :

- la gestion de la bibliothèque relève du programme enseignement supérieur ;
- le recrutement des personnels soignant, social et sportif relève d'autres programmes et Ministères : Ministère de la Santé et de la prévoyance Sociale ; Ministère de la Jeunesse et des Sports.

ACTION N° 1 : Vie associative, culturelle et sportive

- Le programme conçoit et élabore la politique publique en matière de vie associative, culturelle et sportive et s'assure de sa mise en œuvre, notamment par les opérateurs de politique publique dans le champ du programme.
- Les activités sont encadrées par le décret portant création et organisation de la Direction Générale des Œuvres Universitaires

ACTION N° 2 : Prise en charge de l'étudiant

- Le programme conçoit et élabore la politique publique en matière de prise en charge des étudiants. Il s'assure de sa mise en œuvre, notamment par les opérateurs de politique publique dans le champ du programme.
- Les activités sont encadrées par le décret portant création et organisation de la Direction Générale des Œuvres Universitaires

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Parmi les éléments de contexte qui impactent le programme, il faut noter :

- la croissance forte du nombre d'étudiants dans la période récente ;
- la dégradation ces dernières années du climat interne dans les universités autour des questions de bourses et des conditions d'études et de vie des étudiants ;
- le nombre important de structures administratives impliquées dans l'enjeu d'amélioration des conditions de vie de l'étudiant, au-delà de la DGOU ;
- le sponsoring de manifestations sportives dans les établissements universitaires par les grandes entreprises internationales installées au Gabon.
- la situation sanitaire actuelle liée à la covid19 et les contraintes qui ont pesé sur l'organisation et la fourniture des services et prestations aux étudiants.

Les attentes des étudiants vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- bénéficier d'un soutien financier grâce aux bourses universitaires ;
- bénéficier d'une solution d'hébergement dans ou en dehors des campus avec l'aide de l'Etat ;
- pouvoir pratiquer des activités socioculturelles et sportives diversifiées dans un cadre approprié ;
- être pris en charge sur le plan médical en cas d'accident ou de maladie dans ou en dehors des campus.

Les autorités politiques attendent de l'action du programme, pour leur part, une amélioration forte et globale des conditions de vie des étudiants, ces conditions de vie étant clairement perçues comme un facteur majeur de réussite universitaire. D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, à savoir :

- les actions de réhabilitation ou d'extension des infrastructures de vie dans les établissements (chambres d'étudiants et centres médicaux universitaires notamment) ;
- La recherche de partenariats publics-privés en matière d'hébergement et de restauration ;
- L'adoption en 2012 d'une loi d'orientation pour l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur, fixant des axes clairs pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants.
- Le cadre juridique du CNOU qui vient d'être complété avec l'adoption des statuts
- L'actualisation du cadre juridique d'attribution et de gestion des bourses
- Le projet d'élaboration du statut de l'étudiant.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- L'écart considérable entre les réalisations dans le champ du programme et les besoins des étudiants en termes d'infrastructure et de qualité de vie dans les établissements ;
- L'insécurité liée à la fermeture prolongée des résidences universitaires à Libreville et Owendo ;
- Le système d'information encore embryonnaire (profil et besoins des étudiants, situation des infrastructures et équipements, action des opérateurs et des partenaires...) ;
- la faiblesse des partenariats avec le secteur privé, avec les organisations internationales, avec les structures homologues à l'étranger ;

- le manque de coordination entre les différents acteurs publics impliqués dans le champ d'action du programme ou dans des champs connexes (autres administrations, opérateurs de l'Etat
- le manque de bureaux pour les agents de l'administration.

ENJEUX

- L'enjeu principal est de fournir aux étudiants, par le biais d'une coopération étroite avec les autres administrations et les partenaires, des conditions de vie en établissement qui soient propices à leur réussite universitaire.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2022, mettre en place une stratégie nationale des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants

- **Résultat annuel attendu** : 100% de la politique nationale des œuvres universitaires élaborée

OBJECTIF N°2 : D'ici à fin 2022, mettre en place un cadre propice et développer les activités socio-culturelles et sportives pour les étudiants

- **Résultat annuel attendu 1** : 30% d'étudiants en moyenne participent à la vie associative dans leurs établissements
- **Résultat annuel attendu 2** : 80% des étudiants participant sont satisfaits des activités socioculturelles et sportives.

OBJECTIF N°3 : D'ici à fin 2022, étendre et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement pour les étudiants

- **Résultat annuel attendu 1** : 5000 repas servis par jour
- **Résultat attendu 2** : 5 % des étudiants fréquentent les restaurants universitaires
- **Résultat attendu 3** : 70% des étudiants fréquentant les restaurants satisfaits des repas servis.

OBJECTIF N°4 : Améliorer d'ici à fin 2023 la performance et la qualité du processus de gestion des bourses

- **Résultat annuel 1** : 50% des étudiants boursiers sont globalement satisfaits du processus de gestion des bourses ;
- **Résultat annuel 2** : 25% des mesures d'amélioration de la performance du processus de gestion des bourses entrent en vigueur ;

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ici à fin 2022, mettre en place une stratégie nationale des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat attendu** : 95% de la politique nationale des œuvres universitaires élaborée

Résultats annuels atteints

- 95% de la politique nationale des œuvres universitaires élaborée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de la politique nationale	%	90	90	95	95	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Malgré le contexte inhérent à la crise sanitaire du COVID 19, la mise en œuvre des activités liées à l'élaboration de la politique et la stratégie nationale ont pu être réalisées avec la participation attendue de toutes les parties-prenantes. Il s'agissait notamment de rattraper le retard accusé en 2020 du fait de l'inexécution des activités prévues et de poursuivre la mise en œuvre de celles de 2021. Parmi les livrables disponibles :

- Etat des lieux sur les conditions de logements
- Etat des besoins en logements

- Budget estimatif d'un programme de construction de logements étudiant
- 2 projets de décrets sur le cadre réglementaire du logement étudiant
- Projet de décret sur le statut social de l'étudiant
- Projet de décret portant attributions et organisation de la DGOU

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 D'ici à fin 2022, mettre en place un cadre propice et développer les activités socio-culturelles et sportives pour les étudiants

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat attendu 1** : charte d'organisation et du développement des activités socio-éducatives dans les universités et grandes écoles élaborée à 80%

Résultats annuels atteints

- Le résultat annuel a été atteint en 2021.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration et l'adoption de la charte	%	NA	NA	80	80	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'élaboration et l'adoption de la charte n'ont pas pu être réalisées du fait de contraintes extérieures. En effet, l'élaboration et l'adoption de la charte se font dans le cadre d'un processus participatif qui n'a pas été effectif pour les raisons de force majeure liées à la Covid 19 en 2020. Avec l'allègement des restrictions sanitaires en 2021, un projet de charte a été élaboré, de même qu'un cadre logique des activités socioculturelles et sportives.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ici à fin 2022, étendre et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement pour les étudiants

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir servi 20 000 repas par jour sur l'ensemble des restaurants ;
- Résultat annuel N°2 : 10% des étudiants inscrits fréquentent les restaurants universitaires ;
- Résultat annuel N°3 : 80% des étudiants fréquentant les restaurants sont satisfaits des menus
- Résultat attendu 4 : 2 % d'étudiants logés en résidences universitaires

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 1410 repas servis par jour sur l'ensemble des restaurants ;
- Résultat annuel N°2 : 7,8 % des étudiants inscrits fréquentent les restaurants universitaires ;
- Résultat annuel N°3 : 0 % des étudiants fréquentant les restaurants sont satisfaits des menus
- Résultat attendu N°4 : 2 % d'étudiants logés en résidences universitaires

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de repas servis par jour sur l'ensemble des restaurants	repas	ND	ND	20000	1410	18590	35000	35000
Pourcentage des étudiants fréquentant les	%	ND	ND	10	7,8	1,2	10	15

restaurants universitaires								
Pourcentage d'étudiants fréquentant les restaurants universitaires satisfaits	%	ND	ND	80	ND		90	100
Pourcentage d'étudiants logés en résidences universitaires	%	ND	2	2	2	0	3	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans un contexte marqué par la persistance de la crise sanitaire liée au Covid 19, les activités du CNOU n'ont pas été menées de manière optimale. Seuls le restaurant et la résidence de l'USTM ont pu être opérationnels a minima pour une durée de 3 mois.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Améliorer d'ici à la fin 2023 la performance et la qualité du processus de gestion des bourses

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 50% des étudiants boursiers sont globalement satisfaits du processus de gestion des bourses ;
- Résultat annuel N°2 : 25% des mesures d'amélioration de la performance du processus de gestion des bourses entrent en vigueur ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 0% des étudiants boursiers sont globalement satisfaits du processus de gestion des bourses ;
- Résultat annuel N°2 : 25% des mesures d'amélioration de la performance du processus de gestion des bourses entrent en vigueur ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Indicateur 1 : Pourcentage des étudiants boursiers satisfaits du processus de gestion des bourses	%	NA	50	0	-50	80	100
Indicateur 2 : Pourcentage de mise en œuvre des mesures d'amélioration du processus de gestion des bourses	%	NA	25	25	0	75	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En ce qui concerne l'**indicateur 1**, ce résultat s'explique par le fait qu'aucune enquête n'a pu être réalisée pour mesurer la satisfaction des étudiants. Toutefois, avec le développement du projet e-bourses et l'appropriation de l'outil par les étudiants, leur satisfaction pourra aisément être mesurée par ce biais.

Quant à l'**indicateur 2**, le résultat s'explique par la non-conformité des relevés d'identité bancaire fournis par les étudiants qui occasionne incidemment des retours de bourses. Ces situations sont régularisées au fur et à mesure qu'elles se présentent.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
12.486.1: Vie associative, culturelle et sportive	337 386 000	138 600 000	-198 786 000	337 386 000	138 600 000	-198 786 000
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	300 000 000	138 600 000	-161 400 000	300 000 000	138 600 000	-161 400 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	37 386 000	-	-37 386 000	37 386 000	-	-37 386 000
12.486.2: Prise en charge de l'étudiant	53 765 204 547	55 111 979 410	1 346 774 863	53 765 204 547	55 111 979 410	1 346 774 863
Titre 2. Dépenses de personnel	1 940 642 223	140 413 895	-1 800 228 328	1 940 642 223	140 413 895	-1 800 228 328
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 390 034 000	2 215 458 737	-1 174 575 263	3 390 034 000	2 215 458 737	-1 174 575 263
Titre 4. Dépenses de transfert	48 434 528 324	52 756 106 778	4 321 578 454	48 434 528 324	52 756 106 778	4 321 578 454
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	54 102 590 547	55 250 579 410	1 147 988 863	54 102 590 547	55 250 579 410	1 147 988 863
Titre 2. Dépenses de personnel	1 940 642 223	140 413 895	-1 800 228 328	1 940 642 223	140 413 895	-1 800 228 328
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 690 034 000	2 354 058 737	-1 335 975 263	3 690 034 000	2 354 058 737	-1 335 975 263
Titre 4. Dépenses de transfert	48 434 528 324	52 756 106 778	4 321 578 454	48 434 528 324	52 756 106 778	4 321 578 454
Titre 5. Dépenses d'investissement	37 386 000	-	-37 386 000	37 386 000	-	-37 386 000

Explication des principaux écarts :

La dotation globale du Programme Vie de l'Etudiant en 2021 était de **54 102 590 547 FCFA**. Ce programme a enregistré une exécution de **55 250 579 410 FCFA** (Hors réserve obligatoire), soit un taux d'exécution de **102,12%**.

L'écart constaté entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement d'un montant de **1 147 988 863 FCFA** est consécutif à la non-exécution de la réserve obligatoire d'une part et l'ouverture partielle des crédits à la consommation.

Par ailleurs le taux d'exécution avec la réserve obligatoire s'élève à **118,59%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme n'a pas enregistré de mouvement de fongibilité.

Virements

Le programme n'a pas enregistré de virement.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780 Dotation pour dépenses et accidentelles imprévisibles	Programme 12.486 Vie de l'Etudiant	Titre 5	250 000 000	250 000 000
Total des Transferts			250 000 000	250 000 000
dont Titre 5			250 000 000	250 000 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Annulations

Le programme n'a pas connu d'annulation de crédit

Reports

Le programme n'a pas connu de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (Entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	6	12	12	0	0	0	12
Permanents	6	12	12	0	0	0	12
Non permanents				0	0	0	0
Agents de catégorie B	1	2	2	0	0	0	2
Permanents	1	2	2	0	0	0	2
Non permanents				0	0	0	0
Agents de catégorie C	1	1	1	0	0	0	1
Permanents	1	1	1	0	0	0	1
Non permanents				0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	8	15	15	0	0	0	15
Main d'œuvre non permanente	0	18	18	0	0	0	18
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	8	33	33	0	0	0	33

Explication des évolutions :

Opérateur : Centre National des Œuvres Universitaires

Emplois rémunérés	Effectifs 31.12.2019	au	Effectifs 31.12.2020	au	Effectifs 31.12.2021	au	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	682		661		745		84
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0		0
Total pour l'opérateur CNOU	682		661		745		84
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0		999		999		999
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	58		59		59		3
Total pour l'opérateur ANBG	58		59		59		0
Total pour le programme	740		720		804		84

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

En ce qui concerne l'**opérateur CNOU**, l'évolution haussière des effectifs entre 2020 et 2021 s'explique notamment par les recrutements liés à l'ouverture de nouveaux restaurants hors de son périmètre d'action (les centres multisectoriels de formation professionnel de Nkok).

Quant à l'**opérateur ANBG**, ses effectifs sont restés quasiment stables entre 2020 et 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 940 642 223	1 940 642 223	140 413 895	140 413 895	1 800 228 328	1 800 228 328
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	1 940 642 223	1 940 642 223	140 413 895	140 413 895	1 800 228 328	1 800 228 328

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Ces dépenses ne concernent que les emplois de l'administration dont la gestion demeure centralisée au niveau de la Direction de la Solde (DGBFIP).

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Vie associative, culturelle et sportive	300 000 000	300 000 000	173 250 000	173 250 000	126 750 000	126 750 000
Administration Générale-DGOU	200 000 000	200 000 000	69 300 000	69 300 000	-130 700 000	-130 700 000
Coordination des œuvres universitaires	100 000 000	100 000 000	103 950 000	103 950 000	3 950 000	3 950 000
ACTION 2 : Prise en charge de l'étudiant	3 390 034 000	3 390 034 000	2 180 808 737	2 180 808 737	1 841 774 737	1 841 774 737
Fonctionnement de l'administration générale du CNOU	3 245 530 659	3 245 530 659	2 047 287 648	2 047 287 648	-1198243011	-1198243011
Fonctionnement du COU-UOB	54 310 398	54 310 398	50 183 306	50 183 306	-4 127 092	-4 127 092
Fonctionnement au COU-USS	39 447 483	39 447 483	36 449 475	36 449 475	-2 998 008	-2 998 008
Fonctionnement au COU-USTM	50 744 921	50 744 921	46 888 308	46 888 308	-3 856 613	-3 856 613
Total des crédits de titre 3	3 690 034 000	3 690 034 000	2 354 058 737	2 354 058 737	1 335 975 263	1 335 975 263

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Les activités mises en œuvre au titre de l'action 1 ont permis de rattraper les retards enregistré l'année précédente et d'avancer vers la finalisation de tous les livrables. Malgré la faible consommation des crédits en 2021, des progrès notables ont pu être enregistrés dans un contexte contraint, malgré l'allègement des restrictions sanitaires. Parmi les activités menées figurent :

- Les sessions de définitions des termes de référence ;
- La commission préparatoire sur les assises du statut social de l'étudiant ;
- L'atelier sur l'élaboration du projet de décret portant statut de l'étudiant ;
- L'atelier sur l'élaboration de la charte ;
- La commission sur le logement étudiant.

Au titre de l'action 2, il convient de noter que pour des raisons liées à la crise sanitaire de la Covid 19, les activités de l'opérateur CNOU ont été fortement perturbées voire restreintes, avec la seule ouverture du site de l'USTM pendant 3 mois.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 2 Prise en charge de l'étudiant	41 169 349 075	41 169 349 075	54 756 106 778	54 756 106 778	13 586 757 703	13 586 757 703
Fonctionnement des services de l'ANBG	1 585 000 001	1 585 000 001	1 717 000 000	1 717 000 000	131 999 999	
Paiement des bourses et accessoires de bourses du supérieur	35 709 349 074	35 709 349 074	49 866 588 556	49 866 588 556	14 157 239 482	
Paiement des bourses de l'ENS	3 875 000 000	3 875 000 000	3 172 518 222	3 172 518 222	702 481 772	
Total des crédits de titre 4	41 169 349 075	41 169 349 075	54 756 106 778	54 756 106 778	13 586 757 703	13 586 757 703

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

L'opérateur ANBG a bénéficié en 2021 d'une dotation de **41 169 349 075 FCFA**. Pour faire face à l'inadéquation en les besoins de paiement et les crédits disponibles, une rallonge budgétaire a été octroyée. Les crédits consommés s'élèvent de ce fait à **54 756 106 778 FCFA**, soit un écart global de **13 586 757 703 FCFA**.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR CNOU

Présentation de l'opérateur

Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) est un établissement public à caractère administratif à compétence nationale créé par l'ordonnance n°34/71/PR du 19 avril 1971. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions du CNOU :

L'action 63 : « Le service aux étudiants » du Programme Stratégique Gabon Emergent (PSGE) définit la mission de service public confiée au CNOU comme une amélioration de la qualité de la vie éducative par la mise à niveau des services offerts aux étudiants du Gabon.

Aux termes de l'ordonnance n°005/PR/2003 du 14 février 2003, portant restructuration du Centre National des Œuvres Universitaires et de la loi n°017/2004 du 06 janvier 2005 portant ratification de l'ordonnance n°005/PR/2003 du 14 février 2003, portant restructuration du Centre National des Œuvres Universitaires, le centre National des Œuvres Universitaires est chargé d'organiser :

- l'hébergement des étudiants ;
- la restauration des étudiants ;
- la protection médicale et sociale des étudiants ;
- l'information des étudiants ;
- les activités socioculturelles et sportives ;
- les contacts entre étudiants nationaux et étrangers.

Travail avec l'opérateur

Le contrat annuel de performance entre l'Etat et l'opérateur CNOU a été signé le 10 février 2021, après un dialogue de gestion qui a permis d'en fixer les termes en matière d'objectifs de performance et de ressources indispensables y afférentes.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	280 827 790	140 413 895
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	2 652 027 200	1 660 472 875
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	2 932 854 990	1 800 886 770

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat (justification titre par titre) :

La contribution financière de l'Etat n'a pas été entièrement mise à disposition, tant en ce qui concerne les crédits du titre 2, que ceux du titre 3. L'essentiel des activités a été négativement impactée par les restrictions sanitaires, se limitant au fonctionnement à minima de l'unique restaurant de l'USTM.

Détail de l'utilisation du titre 3 : Fonctionnement de l'opérateur. (1 660 472 875 FCFA)

- Restauration repas froids des étudiants des Universités Publiques (UOB-USS et USTM) des Grandes Ecoles et Instituts du Gabon : 335 557 702 FCFA
- Charges Sociales, charges du personnel et autres rémunérations :
- Entretien des bâtiments et petits travaux :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif contributif 1 : Contribuer à la mise en place d'une stratégie en matière de restauration, hébergement, activités socio-culturelles et sportives, protection médicale et sociale
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici à fin 2020, mettre en place une stratégie nationale des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de collaborateurs mis à disposition pour les travaux d'élaboration et de validation	2	2	5	+3
Indicateur 2 : Produire un rapport diagnostic et proposer des solutions à court moyen et long terme	1	1	0	-1

Objectif contributif 2 : Participer à la mise en place de la stratégie des œuvres universitaires.
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici à fin 2020, mettre en place une stratégie nationale des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Mise en place du dispositif d'écoute (cellules et/ou points d'écoute physiques ou virtuels ; enquêtes sectorielles, boîtes à idées...)	ND	6	0	-6
Indicateur 2 : Nombre d'agents actifs du CNOU participant à la cellule de rédaction des dossiers de synthèses (relatifs aux domaines de compétences de l'opérateur)	ND	5	0	-5
Indicateur 3 : Nombre d'agents du CNOU mis à disposition pour la réalisation des enquêtes sectorielles	ND	5	0	-5

Objectif contributif 3 : Organiser des représentations et compétitions socio culturelles et sportives..
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici à fin 2022, mettre en place un cadre propice et développer les activités socio culturelles et sportives pour les étudiants

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de compétitions sportives financées	ND	4	2	-2
Indicateur 2 : Nombre d'activités socioculturelles financées (Théâtre, jeux de société, ...)	4	8	1	-7

Objectif contributif 4 : D'ici à fin 2022, étendre et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement pour les étudiants
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici à fin 2022, étendre et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement pour les étudiants

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Pourcentage des étudiants fréquentant les restaurants universitaires	ND	8%	7,8%	-0,2%
Indicateur 2 : Pourcentage des étudiants fréquentant les restaurants universitaires satisfaits	ND	75%	0%	-75%
Pourcentage d'étudiants logés en résidence universitaires	ND	2%	2%	0%
Taux de satisfaction des étudiants logés	ND	2%	0%	-2%
Nombre de repas servis par jour sur l'ensemble des restaurants	ND	20000	1410	-18590

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

En ce qui concerne l'objectif contributif 1, 5 collaborateurs ont été effectivement participé aux activités d'élaboration de la stratégie, soit un objectif largement dépassé. Toutefois, pour des raisons de calendrier et de disponibilité, aucun rapport diagnostic n'a été produit.

Pour l'objectif contributif 2, il a été partiellement atteint. Le nombre collaborateurs mis à disposition a été

effectivement été observé. En revanche, la mise en place du dispositif d'écoute n'a pas été effective

Pour l'objectif contributif 3, les mesures gouvernementales de riposte contre la covid 19 n'ont pas permis d'organiser et de financer toutes les activités socioculturelles et sportives.

Pour l'objectif contributif 4, comme indiqué précédemment, les services de restauration et d'hébergement des étudiants ont été impacté négativement pas les restrictions sanitaires liées à la Covid 19. Seuls le restaurant et la résidence de l'USTM ont pu ouvrir pendant 3 mois. De plus, la dotation budgétaire n'a pas été entièrement mise à disposition.

Présentation de l'opérateur

Créée par le décret n°0668/PR du 16 mai 2011 portant création et organisation de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon et placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, l'Agence Nationale des Bourses du Gabon exécute la politique du Gouvernement en matière de gestion des bourses attribués aux étudiants gabonais. A ce titre, elle assure l'accompagnement financier des apprenants du supérieur et des écoles spécialisées en fonctions des orientations politiques et de l'adéquation formation-emploi. Aux termes du décret n°708/PR/MENESTFPRSCJS portant réorganisation de l'ANBG, celle-ci est notamment chargée :

- d'examiner les demandes de bourses de toute nature ;
- de valider et contrôler le paiement des états de bourses accordés aux élèves de l'Enseignement secondaire scolarisés au Gabon ;
- d'orienter au Gabon et à l'étranger les étudiants de nationalité gabonaise vers les universités, les grandes écoles et les instituts de formation professionnelle en fonction des orientations arrêtées par le Gouvernement et des aptitudes des étudiants ;
- afficher les offres de bourses arrêtées conjointement par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et celui en charge de l'Economie ;
- d'attribuer et de rétablir aux étudiants les bourses nationales ou de coopération sur le territoire gabonais et à l'étranger ;
- de gérer et contrôler l'ensemble des bourses accordées aux étudiants au Gabon et à l'étranger ;
- de gérer les titres de transport des étudiants bénéficiaires d'une bourse de l'Enseignement supérieur ;
- de conclure tout partenariat avec toute personne physique ou morale étrangère ou gabonaise afin de promouvoir les orientations du Gouvernement en matière d'Education et de Formation des étudiants.

Travail avec l'opérateur

Le contrat annuel de performance entre l'Etat et l'opérateur ANBG a été signé le 10 février 2021, après un dialogue de gestion qui a permis d'en fixer les termes en matière d'objectifs de performance et de ressources indispensables à son efficacité.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021(En FCFA)		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	1 585 000 000	2 361 198 691
Contribution au financement des bourses du supérieur	35 709 349 074	53 635 917 703
Contribution au financement des bourses ENS	3 875 000 000	1 563 739 560
Total de la contribution financière de l'Etat	41 169 349 075	57 560 855 954

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat (justification titre par titre) :

Le niveau de fonctionnement par rapport aux mises à disposition s'explique par les faits suivants :

- Obtention d'une rallonge budgétaire d'un montant de 132 000 000 FCFA et
- Mobilisation de crédits antérieurs d'un montant total de 644 198 691 FCFA

➤ Les dépenses de l'UO Fonctionnement sont ventilées ainsi qu'il suit :

Fonctionnement 1 870 486 857 FCFA
Investissement 490 711 834 FCFA

Les charges de personnel d'un montant de **1 235 911 209 FCFA** représentent **66%** des **charges de Fonctionnement** proprement dites.

Les autres charges sont essentiellement constituées par :

- Les missions de sensibilisation et de communication : en vue de se rapprocher davantage de sa cible, des dépenses ont été effectuées pour un montant de **114 495 000 FCFA**.

- Les achats de travaux, matériels & équipements : des dépenses d'un montant de **202 634 588 FCFA** ont été engagées afin d'améliorer les conditions de travail, de réception des usagers ainsi que des travaux concernant l'aménagement du bâtiment.
- Le fonctionnement des organes : l'ANBG prend en charge les dépenses liées aux perdiems du conseil d'administration, de la commission technique ainsi que certaines dépenses de l'agence comptable pour un montant total de **142 022 500 FCFA**.

Les reports de crédits ont permis à l'ANBG d'effectuer des **dépenses d'investissement**, notamment de renouveler et d'acquérir des équipements informatiques et du matériel roulant pour un coût respectif de **237** et **242** millions FCFA.

➤ **Bourses ENS**

Sur les 3,875 milliards FCFA de crédits ouverts, les crédits mis à disposition pour l'ENS sont de **3 172 518 222 FCFA**. Le niveau des engagements est consécutif à la baisse des effectifs, en raison de la non-tenu du concours.

➤ **Les autres dépenses de bourses sont déclinées ainsi qu'il suit :**

Désignation	Crédits consommés
Ecoles spécialisées et Centres de Formation	224 104 000
Enseignement Supérieur Gabon	30 666 192 856
Enseignement Supérieur Etranger	21 563 756 092
Transport	571 646 428
Divers Frais de Bourse	610 218 327
TOTAL	53 635 917 703

Les dépenses relatives à l'Enseignement Supérieur Gabon, l'Enseignement Supérieur Etranger et au transport des étudiants, respectivement de **31 milliards FCFA**, **22 milliards FCFA** et **572 millions FCFA**, représentent **98%** de la dépense de bourse.

Au regard de l'insuffisance des crédits mis à disposition, la prise en charge des dépenses de bourse a nécessité l'octroi d'une rallonge budgétaire de **14 157 239 482 FCFA** et la mobilisation de crédits antérieurs d'un montant de **3 769 329 147 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif contributif/P1.1 : Contribuer à la mise en place d'une nouvelle politique en matière de bourses				
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici à 2022, mettre en place une stratégie nationale des œuvres universitaires satisfaisante pour les étudiants				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de collaborateurs mis à disposition pour les travaux d'élaboration et de validation	2	2	0	-2
Indicateur 2 : Nombre de rapports produits	1	1	4	3

Objectif 4 : Améliorer d'ici à 2022 la performance et la qualité du processus de gestion des bourses				
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer d'ici à 2022 la performance et la qualité du processus de gestion des bourses				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Pourcentage des étudiants boursiers satisfaits de la qualité du processus de gestion des bourses	ND	50%	0	50%
Indicateur 2 : Pourcentage de mise en œuvre des mesures d'amélioration de la performance du processus de gestion des bourses	ND	25%	25%	0
Indicateur 3 : Taux d'avancement dans la mise en œuvre de la démarche qualité	80%	100%	100%	0
Indicateur 4 : Taux de paiement des bourses aux véritables bénéficiaires au Gabon	ND	90%	75%	15%
Indicateur 5 : Taux de paiement des bourses aux véritables bénéficiaires à l'étranger	ND	90%	90%	0
Indicateur 6 : Taux de traitement des dossiers de bourses dans les délais réglementaires	ND	80%	NA	

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif contributif

Résultat 1

L'ANBG n'a reçu aucune demande de mise à disposition de collaborateurs.

Résultat 2

Des rapports trimestriels ont été transmis sur la situation d'exécution du budget et le suivi des objectifs du CAP. Par ailleurs, lesdits rapports font également état de la situation de traitement des demandes de bourses.

Objectif 4

Résultat 1

Aucune enquête de satisfaction n'a pu se faire en raison de l'absence d'éléments d'appréciation clairement définis au préalable.

Résultat 2 & 3 :

Cibles atteintes.

Résultat 4

La non-conformité des relevés d'identité bancaire, fournis par les étudiants, occasionne des retours de bourses et entraînent le non-paiement de certains étudiants dans les délais requis. Ces situations font l'objet de régularisation au fil de l'eau.

Résultat 5

Cible atteinte.

Résultat 6

Il devait mesurer le taux de traitement des dossiers de demandes de bourse en fonction des sessions. Cette disposition n'ayant pas été mise en œuvre, il est impossible de le mesurer.

**PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX
POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE
TECHNOLOGIES**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien des politiques publiques menées par la mission Enseignement supérieur et Recherche scientifique intervient de façon transversale dans l'exécution des autres programmes et fonctions supports du Ministère. Ce programme centralise et met à disposition les moyens transversaux nécessaires à l'exécution des activités des programmes rattachés au Ministère.

Le programme est en cohérence avec ceux de l'enseignement supérieur ; de la recherche scientifique et de l'innovation ainsi que de la vie de l'étudiant.

Plus spécifiquement, le programme met à disposition des autres programmes de la mission, un accompagnement, notamment, dans les domaines suivants :

- Conduite et évaluation de la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et d'œuvres universitaires (orientation, suivi, pilotage des moyens) ;
- Accompagnement aux actions réglementaires, de communication, des systèmes d'information, de programmation budgétaire, d'immobilier, etc. ;
- Gestion des ressources humaines (recrutement, formation, etc.).

Pour l'heure, le programme s'étend aux administrations suivantes :

- Cabinet du Ministre ;
- Inspection Générale ;
- Secrétariat Général ;
- Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- Direction Centrale des Affaires Financières ;
- Direction Centrale des Systèmes Informatiques

Le responsable du programme est le Secrétaire Général du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action recouvre :

- la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- la conception des politiques d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante ; elle est mise en œuvre par le Cabinet et l'Inspection Générale.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Le programme met à disposition des autres programmes de la mission, l'expertise et les compétences dans les domaines de l'administration, des finances, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, du patrimoine immobilier, des moyens généraux, du système d'information, informatique, bureautique, documentation, archivage, courrier, secrétariat, reprographie, services intérieurs, production des données statistiques, la communication, le juridique et contentieux.

Cette action est mise en œuvre par le Secrétariat Général et les différentes fonctions supports.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Dans l'ambition du Gabon à devenir un pays émergent à l'horizon 2025, la stratégie gouvernementale pour y parvenir s'appuie notamment sur des ressources humaines de qualité par la pertinence de leur formation supérieure. Dans le même temps, la recherche scientifique se doit d'être un outil au service du développement durable du pays. La stratégie du programme réside donc dans sa capacité à faciliter l'atteinte de cet objectif de qualification et de professionnalisation des diplômés issus du système national d'enseignement supérieur ainsi que de pertinence de la recherche scientifique. Cette mission de coordination et de facilitation se heurte à la pénurie des moyens d'intervention en ressources humaines, en capacités d'accueil, en équipements ainsi qu'en moyens financiers. Ceci obère toute capacité à assurer une bonne exécution du service public en rapport avec les missions assignées. Le programme entend cependant s'appuyer sur la motivation, l'expérience et l'expertise des équipes rompues à la gouvernance des systèmes d'enseignement supérieur, de recherche et de la vie étudiante sur la base des capacités devant être renforcées.

Le programme entend également améliorer sa relation aux institutions décentralisées (universités, grandes écoles, instituts de recherche, Centre National des Œuvres Universitaires) pour de meilleures synergies d'action. Il envisage également promouvoir une gestion de proximité par des déplacements in situ à Libreville et à l'intérieur du pays. Il compte, enfin, prendre part aux rencontres internationales d'échange sur la gestion des systèmes d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante.

ENJEUX

- Fonctionnalité de tous les services, y compris des fonctions supports ;
- Mettre en cohérence la vision politique ministérielle avec les activités des différents programmes de la mission ;
- Doter le programme de ressources humaines suffisantes et d'un cadre de travail adéquat.

Le programme se doit de faciliter, pour l'ensemble des services, l'acquisition de tous les moyens nécessaires à l'exécution de leurs activités. Il s'agit des moyens en termes d'espaces de travail, de ressources humaines, d'équipement, etc. Le programme doit également assurer la coordination inter services pour établir des synergies d'actions convergentes pour un meilleur service aux usagers. Il doit jouer un rôle d'interface entre le cabinet du Ministre et les entités administratives, d'une part, puis entre ces dernières et les autres administrations publiques et parapubliques, y compris les établissements publics relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique d'autre part. Le programme a un rôle d'orientation et d'encadrement dans l'exécution sur le terrain de la politique publique en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Parvenir à optimiser entièrement le fonctionnement des services supports du Ministère d'ici fin 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel n°1 : Avoir actualisé cinq (5) projets de textes du cadre juridique du Ministère ;
- Résultat annuel n°2 : Avoir intégré une application de gestion du personnel ;
- Résultat annuel n°3 : Avoir amélioré le taux d'exécution du budget du Ministère à hauteur de 50%.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : les cinq (5) textes ont été actualisés.
- Résultat annuel N°2 : l'application de gestion du personnel n'a pas pu être intégré
- Résultat annuel N°3 : Le taux d'exécution du budget du ministère a été amélioré à hauteur de 50%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes actualisés	Nombre	0	N/A	5	5	-5	3	
Taux de mise en œuvre de l'application de gestion du personnel	Taux	0	N/A	100	0	-100	100	
Taux d'exécution du budget du Ministère	Taux	N/D	N/A	50	50	-50	50	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel N°1 : les cinq (5) textes ont été actualisés.
Comme prévu cinq (5) textes ont été actualisés. Il s'agit de :
 - loi portant création de l'Université Polytechnique de Port-Gentil ;
 - décret fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de l'Education, de la Formation et de la Recherche ;
 - Projet de décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité Scientifique d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur en abrégé CESAQUES ;
 - Projet de décret fixant le Statut Social de l'Etudiant
 - Projet de décret portant création de l'Autorité Nationale de Régulation de la Recherche Scientifique en abrégé ANRS.
- Résultat annuel N°2 : L'application de gestion du personnel n'a pas été intégrée car toutes les conditions techniques n'étaient pas réunies.
- Résultat annuel N°3 : Le taux d'exécution du budget du ministère a été amélioré à hauteur de 50%

L'ensemble des engagements effectués révèle que le taux d'exécution du budget du ministère est de 65%. Ce taux est en dépassement de 15% de l'objectif que le ministère s'était fixé.

Ce résultat est consécutif à une meilleure appropriation de la procédure d'exécution budgétaire par les programmes de la mission et une anticipation dans le traitement des dossiers de dépenses.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Mettre en œuvre un système efficace de Pilotage du Ministère d'ici fin 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré un document de cadrage stratégique de la mission ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir tenu quatre (04) revues trimestrielles dans l'année ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir élaboré quatre (04) comptes rendus de gestion dans l'année ;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir élaboration d'un annuaire du personnel du Ministère.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le document de cadrage n'a pas été élaboré ;
- Résultat annuel N°2 : Les quatre (4) revues trimestrielles n'ont pas été tenues ;
- Résultat annuel N°3 : Les quatre (4) comptes rendus de gestion n'ont pas été élaborés ;
- Résultat annuel N°4 : L'annuaire du personnel n'a pas été fait.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du document de cadrage stratégique du Ministère.	Taux	ND	ND	100	0	-100	100	
Nombre de revues trimestrielles organisées dans l'année.	Nombre	ND	4	4	0	-4	4	
Nombre de comptes rendus de gestion dans l'année	Nombre	ND	4	4	0	-4	4	
Taux d'élaboration de l'annuaire du personnel	Nombre	ND	ND	50	0	-50	80	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel N°1 : Le document de cadrage n'a pas été élaboré. Informations non disponibles au niveau du programme.
- Résultat annuel N°2 : Les quatre (4) revues trimestrielles n'ont pas été tenues. Informations non disponibles au niveau du programme.
- Résultat annuel N°3 : Les quatre (4) comptes rendus de gestion n'ont pas été élaborés. Informations non disponibles au niveau du programme.
- Résultat annuel N°4 : L'annuaire du personnel n'a pas été fait. Informations non disponibles au niveau du programme.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	280 000 000	37 186 600	- 242 813 400	280 000 000	37 186 600	- 242 813 400
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 000 000	37 186 600	- 42 813 400	80 000 000	37 186 600	- 42 813 400
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000		- 200 000 000	200 000 000		- 200 000 000
N° 2: Coordination administrative	7 946 803 741	210 950 293	-7 735 853 448	7 946 803 741	210 950 293	-7 735 853 448
Titre 2. Dépenses de personnel	7 425 323 228	-	-7 425 323 228	7 425 323 228	-	-7 425 323 228
Titre 3. Dépenses de biens et services	340 000 000	210 950 293	-129 049 707	340 000 000	210 950 293	-129 049 707
Titre 4. Dépenses de transfert	181 480 513	-	-181 480 513	181 480 513	-	-181 480 513
Total pour le programme	8 226 803 741	248 136 893	- 7 978 666 848	8 226 803 741	248 136 893	- 7 978 666 848
Titre 2. Dépenses de personnel	7 425 323 228	-	- 7 425 323 228	7 425 323 228	-	- 7 425 323 228
Titre 3. Dépenses de biens et services	420 000 000	248 136 893	- 171 863 107	420 000 000	248 136 893	- 171 863 107
Titre 4. Dépenses de transfert	181 480 513	-	- 181 480 513	181 480 513	-	- 181 480 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	-	- 200 000 000	200 000 000	-	- 200 000 000

Explication des principaux écarts :

Pour le programme Pilotage et soutien, la LFR 2021 a consacré une dotation de **8 226 803 741 FCFA**. Après déduction de la réserve obligatoire, le montant de **248 136 893 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **3,02 %** base ordonnancement visé. Ce pourcentage est lié à la gestion centralisée des dépenses du personnel.

L'écart constaté entre les autorisations d'engagement et des crédits de paiement résulte d'une part, de l'exécution partiel de crédits consacrés aux dépenses de personnel, des biens et services, des transferts ainsi que des investissements. D'autre part, de la non-exécution du montant de la réserve de précaution.

Pour les dépenses de biens et services (titre3), le programme a enregistré une dotation de **420 000 000 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement exécuté à **248 136 893 FCFA**, soit un écart de **- 171 863 107 FCFA** pour un taux d'exécution de **59,08%** base ordonnancement visé.

En dépenses de transferts (titre 4), le programme a reçu une dotation de **181 480 513 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **0 FCFA**, soit un écart de **- 181 480 513 FCFA** pour un taux d'exécution de **0%** base ordonnancement visé.

En dépenses d'investissement (titre 5), le programme a reçu une dotation de **200 000 000 FCFA** en autorisation d'engagement et crédit de paiement. Ce titre a été exécuté à hauteur de **0 FCFA**, soit un écart de **- 200 000 000 FCFA** pour un taux d'exécution de **0%** base ordonnancement visé.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Au niveau du programme Pilotage et Soutien, nous n'avons eu aucun mouvement de crédit.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement de crédit entre action et titre au sein du programme Pilotage et Soutien.

Virements

Aucun virement enregistré au sein du programme Pilotage et Soutien.

Transferts

Aucun transfert enregistré au sein du programme Pilotage et Soutien.

Annulations

Aucune annulation au sein du programme Pilotage et Soutien

Reports

Aucun report au sein du programme Pilotage et Soutie

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	474	474			55	55	529
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B	226	226		-3		-3	220
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C	38	38		-2		-2	34
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente	92	92					92
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	859	859		-5	55	50	859

Explication des évolutions :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	7 425 323 228	7 425 323 228	0	0	- 7 425 323 228	- 7 425 323 228
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	7 425 323 228	7 425 323 228	0	0	- 7 425 323 228	- 7 425 323 228

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	80 000 000	80 000 000	37 186 600	33 047 860		
Missions à Port-Gentil			1 600 000	1 600 000		
Mission d'Inspection du Lycée Jean Fidèle OTANDO de Port-Gentil			2 138 740	2 138 740		
Missions dans le cadre des activités du CAMES (réunion statutaire)			6 253 350	6 253 350		
Mission hors du Gabon			6 967 000	6 967 000		
Dépenses transversales			20 227 300	20 227 300		
ACTION N° 2: Coordination administrative	340 000 000	340 000 000	210 950 293	210 950 293		
Frais de mission au Gabon			12 095 000	12 095 000		
Atelier de sensibilisation sur la mise en place de la mutuelle générale des secteurs éducation et recherche avec les partenaires sociaux			25 000 000	25 000 000		
Frais de Mission à l'intérieur du Gabon au profit du ministère de l'Enseignement supérieur (Campagne sensibilisation et d'adhésion à la Mutuelle Générale des Secteur Education et Recherche)			22 125 000	22 125 000		
Dépenses transversales			45 306 719	45 306 719		
SPG sur la mise en œuvre du socle commun de connaissance des compétences et de culture environnementale et civique dans les établissements d'enseignement supérieur			28 000 000	28 000 000		
Dépenses transversales			46 823 574	46 823 574		
Orientation des nouveaux Bacheliers auprès des établissements supérieurs du Gabon			19 600 000	19 600 000		
Total des crédits de titre 3	420 000 000	420 000 000	248 136 893	248 136 893		

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
ACTION N° 2: Coordination administrative	181 480 513	181 480 513	0	0	0	0
Cotisations internationales	181 480 513	181 480 513	0	0	-181 480 513	-181 480 513
Total des crédits de titre 4	181 480 513	181 480 513	0	0	-181 480 513	-181 480 513

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le titre 4 relatif aux dépenses de transfert a bénéficié d'une dotation de **181 480 513 FCFA** pour les cotisations internationales des pan Enseignement Supérieur et Education nationale, mais n'a pas été consommé en raison de la mise en place tardive de la loi de finances rectificative (LFR).

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	200 000 000	200 000 000	0	0	0	0
Projet équipement du Ministère	200 000 000	200 000 000	0	0	-200 000 000	-200 000 000
ACTION N° 2: Coordination administrative	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 5	200 000 000	200 000 000	0	0	-200 000 000	-200 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le titre 5 relatif aux dépenses d'investissement a bénéficié d'une dotation de **200 000 000 FCFA** au profit du projet équipement du Ministère mais n'a pas été consommé en raison de la mise en place tardive de la loi de finances rectificative (LFR).

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	474	474			55	55	529
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B	226	226		-3		-3	220
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C	38	38		-2		-2	34
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente	92	92					92
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	859	859		-5	55	50	859

Explication des évolutions :